

## EXTRAIT DU COMPTE RENDU de la réunion du jeudi 16 mai 2024

### EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION N° 1 DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2024

La réunion débute à 15 h 55, sous la présidence de M<sup>me</sup> Élise Vanaa.

<b>Présidente</b>	M <sup>me</sup> Elise Vanaa	présente	
<b>Vice-président</b>	M. Tematai Le Gayic	absent	Procuration à M. Vincent Maono
<b>Secrétaire</b>	M. Heinui Le Caill	présent	
<b>Membres</b>	M. Antony Géros	absent	Procuration à M <sup>me</sup> Élise Vanaa
	M. Cliff Loussan	présent	
	M. Vincent Maono	présent	
	M. Édouard Fritch	absent	Procuration à M <sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi
	M <sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi	présente	
	M. Nuihau Laurey	présent	

<b>Non-membres</b>	M. Ah Ky Temarii	
	M <sup>me</sup> Tahia Brown	
	M. Pierre Terou	
	M. Tafai, Mitema Tapati	
	M. Ernest Teagai	
	M <sup>me</sup> Rachelle Flores	
	M <sup>me</sup> Sylvana Tiatoa	
	M <sup>me</sup> Teremuura Kohumoetini-Rurua	
	M <sup>me</sup> Cathy Puchon	
	M <sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu	
	M <sup>me</sup> Nicole Sanquer	
	M <sup>me</sup> Pascale Haiti	
	M. Tevaharii Teraiarue	
	M <sup>me</sup> Pauline Niva	

PROJET DE DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION N° 1 DU BUDGET GÉNÉRAL  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2024

(Lettre n° 2732/PR du 13-5-2024)

Présenté par M. Heinui Le Caill et M<sup>me</sup> Élise Vanaa

Défendu par :

Au titre de la Présidence de la Polynésie française, en charge du tourisme, des transports aériens internationaux, de l'égalité des territoires, des affaires internationales, du développement des archipels, de l'économie numérique et des conséquences des essais nucléaires :

- M. Moetai Brotherson, Président,
- M. Te Haurii Taimana, directeur adjoint de cabinet,
- M<sup>me</sup> Maite Quesnot, directrice de cabinet adjointe ;

Au titre de la Vice-présidence, ministère de la culture, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les Institutions :

- M<sup>me</sup> Eliane Tevahitua, ministre,
- M<sup>me</sup> Julia Maraetefau, correspondante budgétaire ministériel ;

Au titre du ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle :

- M<sup>me</sup> Vanina Crolas, ministre,
- M<sup>me</sup> Christelle Sandford, directrice de cabinet ;

Au titre du ministère des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille, de la condition féminine et des personnes non autonomes :

- M<sup>me</sup> Minarii Galenon Taupua, ministre,
- M<sup>me</sup> Tehina Audouin, directrice de cabinet,
- M. Mike Ah Tchoy, directeur de l'Office polynésien de l'habitat ;

Au titre du ministère de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies :

- M. Tevaiti-Ariipaea Pomare, ministre,
- M. Hervé Varet, directeur de cabinet,
- M<sup>me</sup> Sandra Shan Sei Fan, directrice du budget et des finances (DBF),
- M. Jérôme Yansaud, directeur adjoint de la DBF,
- M<sup>me</sup> Batina Vincenti, directrice adjointe de la DBF,
- M. Pierre Boscq, directeur de la direction polynésienne de l'énergie (DPE),
- M. Amal Jaber, juriste à la DPE,
- M<sup>me</sup> Catherine Colombet, directrice adjointe de la Direction générale des affaires économiques ;

Au titre du ministère de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche :

- M. Taivini Teai, ministre,
- M. Heimana Ah Min, directeur de cabinet ;

Au titre du ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur :

- M. Ronny Teriipaia, ministre,
- M. Johnny Biret, directeur de cabinet,
- M<sup>me</sup> Marie-Luce Domingos, correspondante budgétaire ministériel ;

Au titre du ministère de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée :

- M. Cédric Mercadal, ministre,
- M<sup>me</sup> Tatiana Hart, cheffe de cabinet,
- M<sup>me</sup> Claude Panero, directrice du Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF),
- M<sup>me</sup> Chloé Henrion, directrice du budget, de la comptabilité et des finances du CHPF ;

Au titre du ministère des sports, de la jeunesse et de la prévention contre la délinquance :

- M<sup>me</sup> Nahema Temarii, ministre,
- M. Lionel Lao, directeur de cabinet ;

Au titre du ministère des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes :

- M. Jordy Chan, ministre,
- M<sup>me</sup> Valérie Sigaud, directrice de cabinet.

**M. Tevaiti-Ariipaea Pomare** : Ce dossier concerne le premier collectif budgétaire du budget général de l'exercice 2024 qui augmente le budget 2024 de 36,601 milliards F CFP, dont 32,133 milliards F CFP en fonctionnement et 4,467 milliards F CFP en investissement.

L'exercice 2023 clôture avec un résultat cumulé particulièrement important de 33,422 milliards F CFP, dont 5,653 milliards F CFP concernent l'intégration des résultats comptables du compte d'affectation spéciale du fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté. Le FELP clôturait en 2022 et de l'ÉAG (Établissement public d'achats groupés) dissout en 2021.

Il est ainsi proposé de prélever sur le solde excédentaire 2023 un montant de 19,921 milliards F CFP pour financer les mesures de ce premier collectif.

Dans ce collectif, il y a des dépenses techniques qui s'élèvent à un montant global de 16,4 milliards F CFP, et des dépenses qui s'élèvent à hauteur de 8,380 milliards F CFP pour les satellites du Pays qui concernent l'OPH, le CHPF, ATN et TNH (*Tahiti Nui Hélicoptères*). Nous avons aussi une inscription pour 2 milliards F CFP au titre du FRPH : 77 millions F CFP pour les dépenses du personnel et 1 milliard complémentaire pour d'autres dépenses de fonctionnement et d'intervention.

Concernant le budget d'investissement, il est augmenté de 4,467 milliards F CFP entièrement autofinancés par un virement de la section de fonctionnement de 3,950 milliards F CFP, complétés de recettes provenant de partenariats financiers d'un montant de 312,2 millions F CFP et de recettes d'ordre pour 205 millions F CFP.

Tels sont les éléments que je voulais porter à votre attention.

### **DISCUSSION SUR LE PROJET DE RAPPORT**

**M. Nuihau Laurey** : Si on est tous d'accord sur le principe, je préconise que l'on pose nos questions dans la partie « présentation », ce serait plus évident dans la lecture des différents articles de la délibération. Ce n'est pas forcément à quel chapitre, à quel article se rapportent les décisions qui sont préconisées dans le présent collectif.

Pour ma part, je vais proposer que l'on se concentre dans un premier temps sur les mesures de soutien ou de sauvetage — je ne sais pas quels termes utiliser pour les établissements publics et les SEMS — et commencer dans l'ordre finalement par l'OPH puisque c'est le premier dossier qui arrive dans la liste.

Par rapport à l'OPH, on a eu un collectif budgétaire l'année dernière qui a concerné au premier chef l'OPH avec un abondement de presque 2 milliards F CFP : une partie qui devait consister dans une acquisition foncière qui finalement ne s'est pas réalisée, et une partie d'apurement des factures impayées de cet établissement.

Dans la présentation du collectif qui a été faite à l'époque par Madame la ministre, avait été proposée une réforme de cet établissement compte tenu de ses résultats catastrophiques et compte tenu aussi — et je l'ai rappelé — des différents rapports de la CTC qui indiquaient, au-delà des problèmes de gestion

en tant que bailleur de fonds et sur la construction, que c'était un peu une catastrophe finalement cet établissement. Enfin, ce sont les termes que l'on avait utilisés dans cette présentation du collectif.

À la suite de cette présentation, la ministre a annoncé la nomination d'un nouveau directeur, plein d'enthousiasme et d'entrain, qui a pris ses jambes à son cou au bout de deux mois ! Et là, on a un nouveau directeur qui est, je pense aussi, plein d'enthousiasme, mais qui va devoir mettre en place des réformes de fonds structurelles importantes.

À la lecture de ce collectif, je vois que l'on continue finalement à remplir un réservoir troué, et je ne vois pas dans ce document les éléments de réforme qui avaient été annoncés par Madame la ministre. Elle qui avait fait preuve aussi à cette époque de beaucoup d'optimisme et je pense que c'est son caractère. Je suis aussi quelqu'un de très optimiste, mais je pense que là, au bout d'un an, et compte tenu de ce qui est proposé, c'est-à-dire un peu plus d'1 milliard de subvention pour apurer partiellement les 2,7 milliards de factures impayées... Je ne sais pas si tout le monde partage ce point de vue, mais avoir 2,7 milliards de factures impayées pour un établissement public, après qu'une première partie d'apurement ait été lancée l'année dernière, je pense que cela pose quand même un problème de fond !

Avant qu'on vote ou qu'on ne vote pas ces dispositions, j'aimerais que Madame la ministre explique clairement la nouvelle feuille de route — je pense qu'il y a une nouvelle feuille de route quand même pour cet établissement — et les choix de réformes structurelles qui vont être proposés.

Pour ma part, j'ai quelques idées sur le sujet de l'OPH : compte tenu de la persistance de ces résultats catastrophiques, il faut changer complètement ce système et passer à autre chose.

Tout d'abord, sur l'aspect bailleur social, c'est un échec total, et je pense qu'une partie des impayés résultent de cette incapacité à gérer un parc immobilier qui est en situation catastrophique. Ensuite, sur la partie construction, je remarque que cet établissement est en concurrence directe avec des sociétés privées qui, elles, ne bénéficient pas de subvention. Et donc, sur l'activité de bailleur social, cela ne marche pas du tout, et sur l'activité de construction, au-delà des retards qui sont permanents pour cet établissement y compris avec le Contrat de projet, je n'ai pas le sentiment que le gouvernement nous propose aujourd'hui quelque chose qui aille dans un électrochoc, parce que je pense que c'est ce qu'il faut à ce stade.

Nous demander un milliard de francs CFP de plus par rapport au premier collectif qui avait été proposé il y a un peu moins d'un an, j'ai quand même du mal à suivre la logique. Il y a un problème de fond avec l'OPH, indépendamment de la qualité des directeurs qui se sont succédés. Ce ne sont pas les personnes que je mets en cause, mais tout un système. C'est un système qui est complètement politisé et qui a été utilisé pendant des années pour acheter, entre guillemets, « des électeurs » ! On en est tous conscients et, à une époque, c'était essentiellement le Tavini qui l'affirmait — il avait raison d'ailleurs de l'affirmer. Et donc, pour ma part, je préconise un électrochoc pour cet établissement.

Après, il y a d'autres systèmes de financement du logement social parce qu'il y a une difficulté d'accession à la propriété qui est incontestable. Il y a des gens qui n'ont pas suffisamment de pouvoir d'achat pour s'acheter un logement. Il y a des techniques pour financer cela comme les PEL et les aides directes et qui vont faire en sorte que les personnes qui vont être bénéficiaires de ces aides auront le choix éventuellement entre un établissement public qui ne fonctionne pas avec des coûts particulièrement élevés en sortie de construction et tout cela financé par la dépense publique ou des sociétés privées qui elles ne bénéficient pas de ces subventions !

Je comprends l'optimisme de la ministre, mais à un moment donné il faut débrancher et passer à autre chose. Je suis partisan d'une action forte sur ce sujet car je vois que les gouvernements se succèdent et les habitudes ont la vie dure.

Aussi, je pense que c'est au début d'un mandat, où l'enthousiasme est encore là et la capacité à réformer est toujours présente, qu'il faut peut-être prendre ces décisions difficiles. Le modèle OPH aujourd'hui

ne peut plus fonctionner, mais cela ne veut pas dire mettre dehors tous les salariés de l'OPH. Il y a beaucoup de fonctionnaires mais il peut y avoir des remplacements. Dans la fonction publique, il y a des besoins dans certains domaines. Mais, continuer comme ça et se retrouver éventuellement dans un an à remettre... Sur les 2,7 milliards F CFP, on propose 1 milliard F CFP et il va rester 1,7 milliard F CFP ! L'année prochaine, ce sera quoi ? Un milliard encore et ainsi de suite ! Donc, je ne pense pas que ce soit la voie à suivre. En tout cas, ce n'est pas celle que je préconise. Il n'y a pas de combat politique à ce stade. Il y a vraiment tentative de constat froid sur la nécessité de changer radicalement ce système et c'est ce pourquoi je plaide.

**M<sup>me</sup> Minarii Galenon Taupua :** Tout d'abord, je voulais remercier Monsieur Nuihau Laurey d'être intervenu. Ce que je retiens de positif dans son intervention, c'est le côté optimiste et vous avez raison. Ce que je retiens, c'est que vous êtes optimiste aussi apparemment ! D'après ce que j'ai entendu, je pense que l'on a pris le problème de l'OPH à bras le corps parce qu'il y a quand même eu des modifications, ne serait-ce que dans les habitudes.

Sachez que, derrière cet OPH, je retiens — et vous savez comment je suis — le côté humain puisqu'il y a quand même 268 agents dans cet OPH. Vous savez comme moi que pour effectuer des changements, il faut aussi préparer les mentalités et je pense que c'est ce que j'ai fait. Il est vrai que, dès le début de notre mandat, vous m'aviez conseillé de changer les habitudes et m'avez donné beaucoup de conseils, mais vous savez, si vous étiez à ma place, je ne sais pas comment vous auriez fait. Sachez que je respecte les humains et c'est ce que nous faisons.

Après, il est vrai qu'il y a eu des changements de directeurs car ce n'est pas facile de prendre en main un organisme qui a 4 milliards F CFP de déficit budgétaire. On l'a acté, on l'a pris en main et on a voulu trouver des solutions. Aujourd'hui, nous avons un nouveau directeur qui a mis en place un plan Marshall que j'ai appelé un plan de redressement et ce plan vient juste d'être prêt. Je ne l'ai pas encore présenté en Conseil des ministres car, encore une fois, derrière ce plan de redressement, vous avez des humains. Lorsque vous me dites qu'il faut les replacer, Monsieur Laurey, j'aimerais bien être aidée avec 268 personnes à replacer dans d'autres services.

Sachez qu'aujourd'hui, au niveau du gouvernement, nous avons fait beaucoup d'efforts puisque d'un déficit budgétaire de 4 milliards F CFP il y a un peu plus de six mois, nous nous retrouvons à un déficit de 1,4 milliard F CFP. Le directeur est très discret, mais très efficace et je voudrais le remercier. Il est vrai que c'est ce côté optimiste qui m'a aidé vraiment à cheminer au niveau de cet OPH car il faut beaucoup de courage pour reprendre en main un organisme pareil. Et comme je vous le disais tantôt, c'est vraiment un respect d'abord des humains que je souhaite appliquer dans ma manière de manager cet établissement et c'est ce que nous faisons. Aujourd'hui, il y a eu encore une réunion avec les syndicats et je pense que la petite victoire — je ne crierai grande victoire tout de suite — c'est que nous arrivons encore à discuter avec tout le monde pour ne pas qu'il y ait vraiment un grand dysfonctionnement au niveau de l'OPH.

Maintenant, vous me dites qu'au niveau du gouvernement nous avons prévu... Bien sûr qu'on a mis déjà 2,5 milliards F CFP et nous avons aussi reçu une subvention du Pays pour le déficit budgétaire et, là, nous avons décidé, grâce au Président du gouvernement qui nous soutient dans cette action, de venir encore nous aider dans ce déficit budgétaire et surtout nous aider aussi à mieux fonctionner au niveau de l'OPH. Il est vrai que l'OPH a toujours été le bailleur social du pays. Je ne suis pas là pour juger les anciens gouvernements puisque chacun a fonctionné comme il voulait, mais aujourd'hui au niveau du gouvernement, nous souhaitons harmoniser justement la distribution de ces *fare*, mieux revoir les critères — c'est ce que nous avons commencé à faire — et vraiment accorder des *fare* à ceux qui en ont besoin.

Sachez, Monsieur Laurey, que lorsque vous avez des personnes qui viennent pleurer devant vous parce qu'ils n'ont pas un toit.... Je ne vais pas aller plagier quelqu'un qui a dit que « gouverner, c'est avant tout accorder un toit pour la dignité humaine ». C'est pour cela que je suis désolée ! Vous pouvez me dire ce que vous voulez, tant que le Président me laissera ce titre, je continuerai comme je le fais ! Après,

c'est vrai que vous avez raison, quelque part, il faut changer la manière de voir les choses. Comme peut-être accorder plus aux organismes privés, oui, c'est une modification justement que nous sommes en train d'instaurer dans nos paradigmes. Nous avons aussi le projet de peut-être donner plus de chance à ceux qui ont les moyens (jeunes, moins jeunes) de pouvoir construire grâce au soutien du Pays. Je laisserai le Président annoncer ce projet. Ce projet nous aidera nous les *Mā'ohi* à retrouver peut-être notre place au sein de notre société avec un habitat qui nous ressemble. C'est pour cela que je vous disais que nous avons fait des efforts et que nous viendrons devant vous avec des projets.

Encore une fois, je vous remercie parce qu'il y a un an, vous m'aviez dit, Monsieur Laurey, que vous aviez aussi beaucoup d'idées, mais nous avons aussi des idées. Le Président du gouvernement a beaucoup d'idées également et c'est pour cela que je dis que nous allons mettre en place ce qu'il faut pour aider cet OPH. Personnellement, il est hors de question pour moi de faire disparaître cet OPH — d'après ce que je comprends à moins que j'aie mal compris comme je suis arrivée en retard et le temps de m'installer — car, comme je l'ai dit, derrière cet OPH, il y a des humains et tant qu'il y a des humains, chers collègues, je pense qu'il faut qu'on se respecte.

**M. Nuihau Laurey :** Je vais répondre quand même à Madame la ministre. Deux choses : d'abord, je respecte la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif. Je ne me permets pas de donner des conseils à qui que ce soit dans ce domaine. J'ai exercé moi-même des fonctions et je sais la difficulté de la chose. Et donc, Madame la ministre, je ne vous ai pas donné des conseils dans tel ou tel sens. Ce que je dis c'est que, force est de constater que ce modèle ne fonctionne pas. Ce modèle ne fonctionne pas, il faut le dire ! Après, la deuxième chose, lorsque vous dites que derrière l'OPH il y a des salariés, des êtres humains, eh bien derrière chaque organisme et société, il y a des êtres humains ! Si on avance cet argument pour empêcher les réformes, cela veut dire qu'on va laisser l'OPT tel quel, ATN tel quel... Ce n'est pas la présence de personnes ! Bien sûr, tout le monde respecte les personnes ! La question n'est pas de jeter à la porte tout le monde ! C'est de faire un constat objectif sur le fait que ce système d'aide au logement social ne fonctionne pas. Si on est amené quasiment à chaque exercice à octroyer des subventions d'équilibre, des subventions d'apurement des créances irrécouvrables et qu'on trouve d'autres noms, d'autres dispositifs pour essayer de sauver autant que possible cet établissement, eh bien finalement il n'y a pas besoin de réformer ce pays et ses établissements, et sur un collectif comme celui-là, on va dire oui à toutes les demandes de subvention exceptionnelle, de subvention d'équilibre et autres ! Ce que je veux dire, c'est qu'on est quand même là en tant que représentant pour dire ce qu'on pense aussi de tout ça. C'est à cela que sert cette commission des finances ! Ce n'est pas de dire « qu'il y a des gens qui sont dans la difficulté, il y a des salariés dans tel ou tel établissement et il ne faut pas y toucher parce que sinon ils vont avoir plus de difficultés ! » Ce n'est pas parce que j'essaie d'avoir un raisonnement rationnel que pour autant je n'ai pas de l'empathie par rapport à ces personnes. Pour ma part, je pense qu'un autre système serait peut-être plus efficace que celui-là.

Par contre, si on dit « finalement, cela a toujours été comme ça, il n'y a pas de raison pour qu'on change tout ça », je ne vois pas l'utilité de tenir ces commissions. On peut faire cela de manière très soft, quoi !

Je suis content que l'on commence par ce sujet car ce sujet est sensible puisque cela touche des gens qui sont en difficulté. Cela nécessite pour le Pays de repenser sa politique de soutien au logement social. Il faut qu'il y ait une politique de soutien au logement social. Un service administratif a été créé pour cela suite à la venue d'une mission de l'ANRU ici en Polynésie. Il faut imaginer autre chose quand même et le fait de le dire n'est pas une insulte ni au ministre ni au gouvernement, enfin ce n'est pas comme ça que je le conçois. Et donc, pour ma part, je continue à dire que le fait de dire que « le nouveau directeur est plus enthousiaste que l'autre, on va y arriver, on va continuer comme ça », non, on persévère dans l'erreur ! Désolé de le dire, mais c'est comme ça que je le vois !

Maintenant, l'opposition est très minoritaire dans cette commission et donc on intervient à ce titre, et le gouvernement fait ses choix. Je suis persuadé effectivement que le Président a beaucoup d'idées. C'est bien, on a tous des idées ici et le gouvernement fera ses choix.

**M. Moetai Brotherson :** *Māuruuru maita'i* pour ces échanges. Je crois qu'une opinion, même la plus minoritaire qu'elle soit doit être entendue.

On est d'accord sur le diagnostic qui fait ce constat d'échec de la structure telle qu'elle existe depuis des années. Aujourd'hui, on n'est pas tout à fait d'accord sur le tempo qu'il faut donner à la réforme.

Tu disais « il ne faut pas viser les gens ». La personne qui avait été nommée à la tête de l'OPH a fait un travail extraordinaire. Avant de jeter l'éponge comme tu l'as dit, je veux quand même lui rendre hommage, Oraihoomana, a fait un vrai travail d'apurement des comptes, de remise sur les rails de l'appareil tel qu'il existe, sans le réformer.

Ensuite, on a Mike At Tchoy le nouveau directeur. Je pense qu'il faut lui donner le temps de prendre ses marques. Il n'a pas perdu de temps depuis son arrivée. Il y a un certain nombre de mesures qui ont été prises. On a renouvelé aucun des CDD qui sont arrivés à terme. C'est une nouveauté à l'OPH. On a instauré d'autres économies. Ça ne va pas suffire à changer radicalement les grands équilibres de l'OPH. Mas, je veux faire confiance à cette nouvelle direction pour qu'ils viennent nous proposer éventuellement des voies de mutation de l'outil. Je ne pense pas que ce soit au politique de l'extérieur, sur l'élimination soudaine des néons, à venir dire « tiens, je pense l'OPH, on va en faire ça », on est là aussi pour discuter. J'ai toute confiance dans la direction générale de l'OPH.

Je pense que les employés ont pleinement conscience, comme les employés de l'OPT et d'ATN, qu'on est au bout d'un cycle et qu'on ne va pas pouvoir continuer — et tu l'as dit toi-même — *ad vitam æternam* à financer des tonneaux des Danaïdes. Je pense que les employés eux-mêmes en sont conscients et qu'ils sont capables de se mobiliser. En tout cas, c'est le vœu que je forme.

**M<sup>me</sup> Tepuaurii Teriitahi :** Je voulais quand même rebondir sur l'OPH parce que j'ai l'impression qu'on fustige les employés de l'OPH et le système. Pour moi, le système qui nous a amené à cette situation, ce n'est pas que les employés. La preuve : aujourd'hui, la somme est allouée pour apurer les créances irrécouvrables.

Le problème est que l'on vient subventionner un organisme, mais il est dû au fait que l'on n'arrive pas à récolter les loyers. Et c'est pour cela qu'aujourd'hui, c'est nous, la puissance publique, qui venons compenser ceux qui n'ont pas payé leurs loyers. Au-delà du fonctionnement de l'OPH où il y a des ajustements à faire et des choses qui ont été réalisées depuis la mise en place du gouvernement, *quid* du recouvrement des loyers impayés ? On peut jouer sur les dépenses, mais on doit aussi jouer sur les recettes. Je n'ai pas entendu de Plan Marshall, parce qu'on avait parlé d'un Plan Marshall. Le Plan Marshall peut être aussi sur ce côté-là par rapport aux recettes. Qu'est-ce qu'on fait pour garantir que l'OPH puisse récupérer les loyers impayés ? C'est pour cela que je voulais interroger notre ministre dessus parce qu'il y a aussi une problématique sur ce point.

**M. Vincent Maono :** *Tē tū'ati ri'i ra vau i terā mana'o tō te Peretiteni o te hau fenua. 'Ua 'ite 'oe, hō'ē tāpura 'ohipa mai teie matahiti i muri mai ia tātou, tē vai ra terā tapura 'ohipa e tae mai i teie mahana. Haere mai i te ti'a'aura'a nō te tuatāpapara'a pauroa te faufa'a. E aha te fifi terā mai terā i parauhia nō te feiā rave 'ohipa, nō te moni 'aita e pe'e. 'Aita e rava'i noa hō'ē ta'ata, e tihepu mai hō'ē 'aivāna'a nō te tuatāpapara'a i te fifi.*

*Nō te parau o te faufa'a, te tuha'a 'o tā'u i 'ite, parauhia l'analytique nā roto i te reo popa'ā. Tē tuatāpapa-maita'i-hia i te mau fifi e vai ra i'ō, e vai e vai e vai. Nō reira tā tātou 'ohipa i teie mahana i ni'a i terā tapura 'ohipa i me'ume'u roa ai nō te mea 'aita ā i fa'ahohonu-maita'i-hia i te tuatāpapa. E 'ere nō te fa'ahapara'a i tā tātou mau feiā i rave mai i teie 'ohipa. Fa'atere ana'e vau hō'ē 'ohipa i mua i te faufa'a moni e hō'ē matahiti e 100 millions 'e 150 millions te ha'amāu'ara'a, 300 millions te ha'amāu'ara'a pauroa. Tē ta'a maira te aura'a o tō'u mana'o ?... Terā ri'i tō'u mana'o i ni'a i tā tātou fa'anahora'a. Mana'o vau, tē vai ra teie mau fifi o tā tātou e fārerei mai teie e parauhia nei, mai teie e parauhia nei. Mea maita'i roa terā mau mana'o, mea ho'i fa'ahou rā i ni'a i te tuatāpapa fa'ahohonu maita'i.*

*Nō te mea te parau te feiā o teie 'ohipa, tē vai nei te feiā rave 'ohipa, tē vai nei te moni e ō mai ra i roto. E tuatāpapa, e hi'o maita'i. Pēnei a'e 'ua rahi roa paha te ta'ata rave 'ohipa, 'ia fa'aro'o vau e 268. Parau mau, 'aita tātou e nehenehe e ti'avaru teie mau feiā. E 'imi i te rāve'a nō te fa'arava'i. I reira tātou e māramarama maita'i ē nāfea tātou i te fa'ahaere. 'Aita vau e nehenehe e ha'api'i atu ia tātou teie 'ohipa, 'ua 'ite te fa'aterehau nō te pae'au o te faufa'a nāfea e fa'atere i teie mahana. 'Ia 'ite ana'e vau hō'ē 'ohipa 'aita tōna faufa'a e ho'i mai ra i roto, 'aita ia e nehenehe e fa'ahaere noa te reira fa'anahora'a, il faut taui.*

*Terā ri'i tō'u mana'o, peretiteni nō te tōmite, nō te mea i roto i terā fa'anahora'a nō te faufa'a, tā'u tumu 'ohipa terā i tō'u orara'a. 'Aita ana'e terā mea, na'o ia 'aita tā tātou plan comptable e 'āfaro ra i teie fa'anahora'a.*

**M. Nuihau Laurey :** Ma dernière intervention sur ce sujet. Comme le Président le disait, ce n'est pas la question des hommes. Je connais Mike depuis des années, je sais qu'il est compétent, je sais qu'il sera efficace à ce poste, de la même manière que l'était l'ancien directeur. Juste une question, il était dans une dynamique positive, qu'est-ce qui a fait qu'il est parti, Madame la ministre ? J'ai vu plusieurs commentaires, j'ai vu une interview, mais je n'ai pas compris pourquoi il était parti.

**Minarii Galenon Taupua :** *Maono, hina'aro vau e ha'amāuruuru maita'i nō tā 'oe mau parau. 'Ua ani 'oe i ni'a iho i teie mau ta'ata tē rave nei i te 'ohipa i roto i te OPH. 'Ia 'ite mai 'oe, fātata roa e 50 ta'ata o tei ti'avaruhia e CDD tā rātou nō te tauturura'a i te fa'afaufa'a i te moni i roto i te OPH. I teie mahana, terā ia te hō'ē 'ohipa o tei ravehia nā te ta'ata fa'atere nō te OPH. E hinaaro ato'a vau e ha'amāuruuru maita'i ia 'oe i tō 'oe paraura'a, i tō 'oe fa'arara'a mai ia mātou i ni'a iho i teie mau 'ohipa i ravehia e te OPH i roto i te OPH, 'ua tano iho ā. 'E, i tō'u ravera'a i teie fa'aterera'a, 'ia 'ite mai 'oe, 'ua 'ōpua vau e tu'u hō'ē audit — 'aita vau 'ite nāhea e parau nā roto i tō tātou reo. 'E, i teie 'āva'e, e hōro'ahia mai i te mau parau fa'arara'a, te parau 'āpī i ni'a iho i teie audit, i ni'a iho iho ā ia i te fa'aterera'a i roto i teie pū 'ohipa, i roto ato'a i te faufa'a, 'ia 'ite mai 'oe. 'Ua ravehia terā 'ohipa, 'ia 'ite rā tāua, tē vai ra iho ā ia hō'ē taimē nō te tīa'i. Nō te reira, 'ua ravehia terā 'ohipa.*

Pour la demande de Monsieur Laurey concernant le directeur, je n'ai pas à vous répondre. Chacun est libre de choisir sa voie, il a voulu s'en aller et il est parti, Monsieur Laurey. Vous savez, quand vous êtes, vous prenez acte de ce qui s'est passé. Maintenant, ce qui s'est dit, ça s'est dit, ça sera sans moi. J'ai tourné la page, je crois qu'il faut avancer.

Ce qui est important, c'est vraiment le fonctionnement de cet organisme. Sachez quand même qu'on a trouvé des idées puisqu'on a mis en place la nouvelle société ARANA pour pouvoir justement construire autrement et voir les choses autrement. Maintenant chacun est libre, le directeur est parti, il est parti. Je n'ai pas de commentaires à faire, je ne crois pas que ça intéresse les membres de la commission aujourd'hui.

**M. Nuihau Laurey :** Je pense que c'est intéressant quand même de savoir pourquoi quelqu'un qui était engagé dans cette action a jeté l'éponge, parce que ce n'est pas neutre. Maintenant qu'il y ait des idées, une proposition de création d'une filiale de l'OPH, la société-mère n'a pas marché, la filiale va fonctionner, pourquoi pas...

**M. Oscar, Manutahi Temaru :** *Mana'o ana'e vau, mea tano 'ia hi'o ri'i tātou i te 'a'ai o tō tātou fenua. Tae mai tātou i te matahiti 1993, 'ua ro'ohia tō tātou fenua i te mata'i rorofa'i pūai roa a'e, tei nīnā roa i tō tātou fenua. 'E, e piti matahiti i muri mai, tē ta'i mai nei te niuniu nō roto i te Peretiteni o te hau fenua i te reira tau. Tē vai nei teie 'ōpuara'a e ha'amaui i teie pū 'ohipa e parauhia l'Agence territoriale pour la reconstruction (ATR). Terā te ha'amatarā'a. Mātou nei i Faa'a, 'ua ha'amata mātou i te haere nā roto i te mau aroā, fa'ati'a fa'ahou te orara'a o teie nūna'a. E piti māua, mono-tāvana mātāmua nō Mahina Joël Buillard 'e o vau iho nei, tei pāto'i terā 'ōpuara'a nāna nō te mea tē ta'a noa atura i māua ē e fa'a'ohipa 'ōna i teie fa'anahora'a nō tāna poritita. 'Aita e hape ! I tō rātou ha'amatarā'a haere e*

*hāmani i te fare, pararī, 'aita i pararī, fātata 10. Nā mua te fare o te feiā 'aita i pararī i te hāmanihia ; 'e te feiā 'ua pararī te fare, tīā'i.*

*E piti fare 'oire i Faa'a, e piti. Haere mai te huirā'atira e fārerei iā'u, e parau vau ia rātou 'aita, haere i'ō, i'ō i raro mai, tei 'ō te mau mea ato'a. Tae roa i te mahana mā'itira'a, mea 'ōpere noa ! 'Aita e fa'anahora'a. Terā te tahi mea e ma'iri ra i roto i te parau i te orara'a o tō tātou fenua, te fa'aterera'a i te faufa'a. Parauhia nā roto i te reo popā'ā, la rationalité, rationnelle. 'Aita te reira mea, 'ōpere noa. 'Ati a'e tō tātou fenua, nā te mau motu, hō'ē ā huru, te mau tāti'a tima, e aha atu, tei roto i te 'aihere, 'aita 'ohipa nehenehe. 'E 'aita teie fa'anahora'a e haere i huru maita'i mai, 'ua haere roa atu i te fīfira'a. Tē 'ite roa vau i teie mahana i Faa'a, tē hāmanihia ra i te fare, tōna moni, tei ni'a atu i te 20 mirioni. Nō te tahi mau ta'ata, 'aita e pe'e i rātou i te 'aufau. Nō te aha e tae i'ō ? Tē vai nei te feiā e tapiho'o mai nei te taiha'a i roto i tō tātou fenua, tē vai nei teie feiā e parauhia entrepreneurs, tātou pauroa, nō te ha'ame'ume'ura'a i teie pute moni mā tē ti'aturi ē teie mā'itira'a e haere mai nei, e manuia fa'ahou ā tātou, nā tātou pa'i ia e fa'a'āfaro teie 'āpo'o rahi e 4 miriā. Te 'ohipa ia i tupu, poritita.*

*Vāhi pe'ape'a i muta'a ra, 'aita e 'utuāfare fēti'i, 'aita te ta'ata e 'ite nāfea i te hāmani i tō rātou fare, pauroa te mau 'utuāfare fēti'i, fare nī'au ānei, fare pinex ānei, 'ua 'ite te ta'ata e nāfea i te hāmani i te fare, 'ua 'ite e nāfea tē tarai te va'a, e aha te taimē e haere e tapu i te rā'au. I teie mahana, 'aita hō'ē fa'ahou, 'aita i 'ite fa'ahou.*

*Nā teie mau taiete iō tātou 'e e mea ta'a'ē tō Farāni mai, haere ato'a mai i'ō nei. Teie ia mau nohora'a tā tātou e 'ite nei — e hia ? — e 50, 60 mirioni hō'ē appartement ! 'Ua riro roa teie 'ohipa 'ei 'imira'a moni. E 'ere atu rā nō te pāhonora'a i te fīfi o te nūna'a, 'aita, e 'imira'a moni. Tātou i teie mahana i ni'a i te fa'aterera'a o tō tātou fenua e tūtauhia tātou 'ia rave i te tahi fa'aotira'a. 'Aita e nehenehe e haere noa mai terā. Hō'ē ā huru teie va'a, 'ua ruihia. 'Aiiii, 'aita terā riu e haere ra i te iti, te haere noa atu rā i te rahi ! 'Ē. E aha 'aita e tā'ata e 'ite fa'ahou ē mea nāfea i te hāmani i te fare ia te mau mātēria e vai nei i roto i tō tātou fenua : e fare nī'au ānei, e fare 'ofe ānei, 'aita fa'ahou... 'aita fa'ahou.*

*I roto i terā fa'anahora'a, pāpū maita'i, monihia te pu'era'a 'ona e tapiho'o mai nei i te tauiha'a i roto i tō tātou fenua, te mau taiete nō Farāni mai te i'ō nei iō tātou i teie mahana, 'imira'a moni nā rātou. Nō te mea te 'ohipa teie o tā rātou e rave nei i te fenua Farāni 'āfa'i roa mai i'ō nei iō tātou. E mana'o ana'e vau te vai ra te rave'a nō teie feiā e rave nei i te 'ohipa i'ō. E rave 'āmui rā i te 'ohipa e te mau 'oire. 'Āfa'i i teie mau tā'ata i roto i te 'oire, Papeete, Faa'a 'e e 'ati a'e tō tātou fenua. Mai te peu ē 'ua 'ite rātou i te hāmani fare, a tu'u atu i te mau taure'are'a i pīha'i iho mai 'e a ha'api'i mea nāfea 'ia hāmani i te fare. Ho'i fa'ahou tātou i roto i terā orara'a tō tātou 'aita e 'utuāfare, 'aita 'ōna e 'ite mea nāfea 'ia hāmani i tōna fare. 'Ē, mai te peu e hina'aro tātou e ha'amāmā i te parau o te orara'a i roto i tō tātou fenua. Moni rahi roa 'e te rahira'a o terā mau 'utuāfare 'ua 'ite maita'i. E hia rurura'a. Haere atu i teie rurura'a 'e tō tātou fa'aterehau Jean-Christophe Bouissou, te parau nei teie mau tā'ata « 'aita e pe'e ia mātou i te 'aufau », te pāhono mai rā te fa'aterehau « 'aita e pe'ape'a nehenehe e ha'amāmā, tē vai ra terā mea, terā mea, terā mea, e mea 'aufau noa 'oe 5 000 F CFP ». E aura'a parau teie. Tō'u fārerei-fa'ahou-ra'a ia rātou ono 'āva'e i muri mai, nā'ō mai « tāvana, e 'ere 5 000 F CFP fa'ahou, 'ua haere roa i ni'a, 'aita e pe'e i te 'aufau 'e teie vāhi 'aita e fa'ati'ahia e tanu i te māniota, mea maita'i a'e terā orara'a tō mātou i tātahi nehenehe a'e ā ia mātou e haere tāi'a, tanu i te māniota, tanu i te ufi, taruā, 'ūmara. Teie fa'anahora'a i teie mahana, 'aita e haere. » E 'ere teie i te tahi 'ohipa 'ōhie. E 'ere te hape nō te fa'aterehau, nō te tā'ata fa'atere tā tātou i tihepu mai nei, 'aita.*

*Tītauhia tātou e ho'i i roto i te parau o tō tātou orara'a o tei orahia mai e te mau tupuna i terā ra tau. Haere ana'e tātou i roto i te mau fa'anahora'a terā ia tōna pū'oirā'a : moni noa atu iho ā te feiā moni, veve noa atu iho ā 'o veve mā. 'Aufau noa, 'aufau noa, 'aufau noa 'e 'aita e rave'a e pe'e, 'aita e hopera'a. Nō te mea, teie fa'anahora'a e vai nei iō tātou i teie mahana, mea fa'ahaerehia mai iō tātou, terā fa'anahora'a tō rātou orara'a i tō rātou fenua métro, boulot, dodo ; dodo, métro, boulot ! Hope'a hepetoma 'aita e moni fa'ahou. Haere fa'ahou, nā ni'a iho fa'ahou. Aia ! 'Eiaha tātou e maēre i tō tātou nūna'a e ro'ohia i te mau huru ma'i ato'a nō te mea tōna orara'a 'aita e 'āfaro rā.*

*Parau rā vau i te parau nō te hāmanira'a i te fare. E hia rahira'a tamari'i i teie mahana 'aita i 'ite fa'ahou i te 'au, 'aita 'ōna e tae e haere i roto i te miti ! Hora maha i te ā'ahiata, e ti'a i ni'a e haere i te ha'api'ira'a. E rave i te fa'aotira'a ! Tō'u ia mana'o parauparau i te fa'aterera'a 'o tō tātou fenua : ha'amata i te ha'api'ira'a i te hora iva. Po'ipo'i 'āfa'i i te tamari'i haere e hapu i te miti, haere ha'api'i mea nāfea i te tā'amu i te matau, mea nāfea e tanu i te māniota. Nō te mea i teie mahana terā tamari'i e BAC tāna, 'aita 'ōna i 'ite i te tanu i te māniota, 'aita 'ōna i 'ite i te tautai, e pohe i te po'ia 'e 'aita e 'ohipa ! Tītauhia tō tātou ferurira'a e haere roa i reira, te parau o te huā'ai i teie mahana e haere rā i te ha'api'ira'a. 'Aita tātou e nehenehe e fa'aea noa i roto i te tīa'ira'a 'e e aha te fa'aotira'a e haere mai nō ni'a mai, nō Farāni mai, 'aita e haere. Terā ia o tā'u i parau atu rā ia tātou : métro, boulot, dodo ! E 'ere terā tō tātou orara'a.*

*'Ua 'ite tātou pau roa e 'ere i te mea 'ōhie. Fa'aitoito rā, mana'o vau e rave 'āmui. Rave 'āmui i te 'ohipa e te mau tāvana o te mau ta'amotu o tō tātou fenua. Together we can ! E rave 'āmui pa'i. Māuruuru i te fa'aro'ora'a mai.*

**M. Tevaiti-Ariipaea Pomare :** Cette dette de 1,138 milliard F CFP sera assortie d'une convention d'objectifs et passera en CCBF ; et donc, vous aurez l'occasion de vous repencher sur ce dossier. Il est vrai qu'il faut tenir compte du fait qu'il y ait un problème structurel à l'OPH puisque l'on voit que le taux de recouvrement n'est que de 73 %. Autrement dit, 27 % des loyers ne sont pas recouverts. Je suppose aussi que si ce taux est arrivé là c'est qu'avant ils n'ont pas réussi à le faire lever. Il va falloir se poser de vraies questions : peut-on améliorer ce taux ou pas ? En tous les cas, cela représente aujourd'hui à peu près 500 millions F CFP par an.

**M. Tafai, Mitema Tapati :** *Tei 'ite i te 'ā'ai o tō tātou fenua, tei 'ite i te fa'ahuru-'ē-ra'a-hia te orara'a o tō tātou fenua 'e i roto i te roara'a o te tau o tā tātou i haere mai, te he'e noa atu rā te tura o tō tātou nūna'a nō te mea, mai terā e parauhia rā, 'aita i 'ite fa'ahou i te hāmani i tōna iho fare 'e 'aita ato'a e oti iāna tōna iho fare. I roto pa'i i te ri'iri'i o tō tātou mau metua i mua rā, e 'ite noa nā vau i te henua ēnana, tae mai pahī, rave mai ma'a pēha'a punu, rave mai ma'a pēha'a rā'au 'e 'ua oti ana'e te matahiti rā 'ua oti ia te fare.*

*I teie mahana, nā te tahi e hāmani i te fare 'o te tahi 'e 'ore roa atu ra te tura 'e te ti'amā 'o te tā'ata.*

*I mua i teie parau nō te OPH terā iho ā ia tā tātou e rave nei, a mea a'e, tāora atu ma'a mīria, 'e e ono 'āva'e muri iho tāora atu ma'a mīria. Mai terā noa ē 'e a hea rā ia e fa'aea ai ? 'Aita ato'a ia vau i 'ite. Mana'o ana'e vau, e tano paha i teienei, hou tātou e hi'o ai i te tāpura moni nō teie matahiti i muri nei, ha'atupu i te tahi rurura'a pāutuutu maita'i, te tahi ferurira'a hōhonu nō teie mau tau i muri nei 'ia hi'o ē nāhea tātou i te pāhono i te fifi nohora'a o te tā'ata 'ia 'ore teie huru fa'ana'ahora'a tā tātou !*

*Nō te mea, te 'ohipa i ravehia mai, 'ua arata'i i tō tātou nūna'a i roto i te tāparu, tae roa atu rā tō tātou nūna'a i teienei i roto i te ne'e. Tā'u i 'ite, te puhi ana'e te ne'e ! E tano e hi'o fa'ahou i te parau nō te nohora'a 'e te fa'ana'ahora'a i te orara'a o te tā'ata i roto i tōna tā'āto'ara'a. 'Aita rā tātou e tano e haere noa mai terā. 'Ua oti paha... Mana'o ana'e vau, 'ia tae ana'e i te hō'ē taime, 'eiaha ato'a tātou e taiā i te huri i te 'api 'e i te pāpa'i i te tahi 'api 'āpi nō te tahi orara'a 'āpi. Te reira tō'u mana'o.*

**M. Oscar, Manutahi Temaru :** *Te vai rā te tahi mana'o parauparau nō te mea e tītauhia tātou e tāu'aparau maita'i. 'Ia haere tātou i roto i te tahi mau ta'amotu tō tātou, i te Tuha'a Pae, 'ia hi'o tātou i te tahi mau fare, 'ōhie roa 'ia nūmera hō'ē 'ua reva roa 50 mīrioni. 'Ia ani vau i teie mau tā'ata ē « mea nāfea 'outou i te hāmanira'a i tō 'outou fare ? », « nā te hui'atira i haere mai i tauturu no te hāmanira'a i te fare. 'Aita e moni, ha'apa'o tāmā'a noa ». E mea terā tā'u i 'ite i te Tuha'a Pae. E mau te fare nā rātou iho ā i hāmani. Tō tātou terā huru i mūta'a rā, 'ia hāmani 'o mea i tōna fare « 'Ae haere tauturu, tāmā'a noa ! » Teie mahana, 'aita fa'ahou terā fa'ana'ahora'a. Moni te mau mea ato'a.*

*Haere tātou i ni'a i te parau o te moni, fa'ana'ahora'a ta'a'ē tōna. Tītauhia e mito e aha te parau nō ananahi 'e nō ananahi fa'ahou atu, e mara'a ānei ? Tē 'ite ra tātou i teie mau fare e hāmanihia ra, e 'ere nō tātou, 'aita e mara'a ! Poritiita terā ! Ha'amata mai terā MTR 'e i muri mai i teie mahana OPH !*

*Mātini porititara'a ! Mana'o atu rā tātou ē i te mono-ra'a-hia te feiā fa'atere 'a i reira teie 'ohipa e 'āfaro ai, mea 'ino roa atu ! Terā ia tā tātou e 'ite rā 4 mīria 'āpo'o ! E 4 mīria ! 'Āhani e taiete rāpae, topatari, tāora te tauera ! Teie, 'aita e topatari tē vai ra te 'āteni nō te 'aufau ! 'O vai te 'āteni ? Te nūna'a ! Huri noa i ni'a i te tua o te nūna'a. Te fa'anahora'a ia o teie mahana. Tītauhia e tauī. Hina'aro tātou, 'aita tātou e hina'aro, tītauhia e tauī. 'Aita e mana'o huanane. 'Ua 'ite tātou e aha te fifi e vai ra, e feruri maita'i ra e nāfea e fa'atupu i terā tauī. Terā ri'i te tahi mau mana'o parauparau.*

**La présidente :** Il n'y a plus d'intervention sur l'OPH.

On passe au CHPF.

**M<sup>me</sup> Tepuaurii Teriitahi :** Effectivement, sur le CHPF — on a la chance d'avoir la directrice parmi nous —, je vois que 1,9 milliard F CFP sont accordés au CHPF mais en précisant bien que cela est destiné uniquement à combler les créances irrécouvrables. Or, si je me souviens bien, en février 2024, le gouvernement s'était engagé à accompagner la mutation et le développement du CHPF. Si je peux me permettre, c'est un genou facile, mais on a l'impression que ces 1,9 milliards F CFP sont un pansement parce qu'il faut effectivement faire un pansement sur une grosse blessure. Mais, du coup, que fait-on pour la rééducation ? Y-a-t-il quelque chose de prévu par rapport à l'engagement qui avait été pris auprès du CHPF ?

Ensuite, Monsieur le ministre va certainement répondre, et peut-être avec l'appui de la directrice, mais est-ce que ces 1,9 milliard F CFP suffisent ? J'ai déjà mon brin de réponse dans la tête, mais bon j'attends une réponse quand même. Ils suffisent jusqu'à quand ?

**M. Nuihau Laurey :** Je complète sur le même sujet, le ministre fera ainsi une réponse globale : le petit pansement, il est quand même gros le petit pansement ! J'ai l'impression que c'est le collectif des gros petits pansements.

Je vais compléter les questions de ma collègue. Il y a eu une annonce qui a été faite et qui est assez inquiétante pour les malades qui combattent les pathologies les plus dures, c'est le départ annoncé de trois oncologues sur cinq. Dans les commentaires qui sont faits sur ces départs, ces professionnels indiquent eux-mêmes qu'ils ont une moyenne de travail de 16 heures par jour. Donc, j'imagine ce que cela va être avec deux oncologues qui vont continuer à assurer le service. Concrètement, cela veut dire une incapacité de prendre en charge beaucoup de patients et finalement les obliger à l'évacuation sanitaire dans des conditions généralement difficiles. Ce n'est pas un problème qui est lié à ce gouvernement en particulier, mais quelle est la feuille de route du ministre sur ce sujet ?

Ce qui m'amène à poser une deuxième question qui concerne l'Institut pour le cancer. À moins que je me trompe, il y a eu un changement d'orientation sur le choix du gouvernement pour l'objet finalement principal de cet établissement. C'est ma deuxième question.

Et puis une troisième question aussi plus générale, sans que je manque d'empathie bien évidemment, et qui est plutôt d'ordre budgétaire parce qu'il y a une décision qui a été prise par le gouvernement l'année dernière de suppression de la taxe sociale, ce qui, dans l'équilibre fragile et précaire de la protection sociale généralisée, signifie concrètement un manque à gagner annuel de l'ordre de 8, 9 milliards. Vous allez préciser le chiffre exact, mais cela fait quand même un différentiel important. On n'est plus dans le petit pansement, on est vraiment dans le gros plâtre. Et là aussi, je ne vais pas reprendre les termes que j'avais utilisés la dernière fois concernant les petits pas ; la crainte que j'ai, c'est que les petits pas vont avoir du mal à combler le déficit qui probablement s'accroît beaucoup compte tenu de la suppression de cette recette, qui était quand même importante pour l'équilibre de nos régimes sociaux.

Donc sur ces trois points, quelle est votre stratégie, votre feuille de route ? Et là aussi, Monsieur le ministre, de manière expurgée, c'est-à-dire que c'est comme ceci ou comme cela, quels sont vos leviers d'actions ? Même si je sais que ce sujet est difficile parce que beaucoup de gouvernements y ont été

confrontés. C'est difficile de retenir des gens qui veulent s'en aller, c'est vrai, mais quelle est votre feuille de route sur le sujet ?

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti :** C'est vrai que pour le CHPF, 1,9 milliard est vraiment un petit pansement, Monsieur le ministre. Nous savons que la situation à l'hôpital est malheureusement dramatique, comme vient de le signaler Monsieur Laurey concernant le service d'oncologie, sachant qu'il n'y aura plus d'oncologue d'ici au mois d'août. L'une est médecin généraliste, option oncologie certes mais elle n'est pas oncologue, et nous avons un interne sur place. Cela va nous coûter cher, Monsieur le ministre, d'évacuer et nous aurons même des morts puisque les malades ne seront pas prêts pour pouvoir partir en Évasan à l'extérieur ; d'une part.

Deuxièmement, le service de radiologie est en situation catastrophique, je pense que vous le savez très bien. La cheffe de service souhaite sa démission ; et à plusieurs reprises, elle demande d'être soutenue, que l'on recrute des radiologues, il y en a ! C'est vrai peut-être qu'au niveau de la rémunération, cela a un coût, mais nous savons très bien que sauver des vies humaines n'a pas de prix.

Il y a du travail à faire, reposez-vous sur vos chefs de service, il y a des choses qui peuvent se régler de suite. On vient de voir dans le collectif : on crée des postes, on les supprime. Créez des postes, ouvrez des postes sur ce collectif, donnez des moyens aux services à l'hôpital. Vous connaissez les situations : les médecins se mettent en grève ; nous avons les salles d'opération qui se ferment, il y en a sept et deux sont fermées ; les anesthésistes vont bientôt partir, quitter l'hôpital. Je n'assiste pas à vos réunions au niveau de l'hôpital, mais la situation est dramatique. Soyez à l'écoute, donnez les moyens : 1,9 milliard, c'est insuffisant.

Il est vrai que vous héritez d'une situation. Le peuple vous a élu, vous avez dit que vous pouvez faire mieux, prouvez-le ! Il y a des anciens, ils sont là, écoutez-les, reposez-vous sur eux. On n'a rien inventé ; dans le médical, on ne peut pas inventer, il y a des choses qui sont comme cela, qu'il faut faire : donnez-leur les moyens. Nous avons l'occasion, là maintenant. Cela sera proposé à la prochaine séance, ouvrez les postes, il faut qu'on les voie. Donnez un peu plus, 1,9 milliard c'est insuffisant. Il n'y a pas assez de draps à l'hôpital ; on va aux urgences, il n'y a pas de drap ! Les services sont les uns sur les autres, ils poussent les murs, les malades sont dans les couloirs. C'est trop, la situation est dramatique. Si vous ne le réglez pas cette année, je pense que l'hôpital va fermer d'ici là. Je ne sais pas comment vous allez gérer, mais c'est l'occasion maintenant de prouver dans ce budget que vous soutenez l'hôpital et le secteur de la santé. C'est tout.

**M. Cédric Mercadal :** À chaque fois que l'on parle de l'hôpital, de toute façon cela nous touche tous, donc je comprends.

On a fait la visite, vous avez fait la visite, on a tourné dans cet hôpital : cet hôpital, déjà, tombe en ruine. Si l'on doit faire tous les travaux cette année, c'est 15 milliards ; il faudra donc l'étaler dans le temps. C'est la facture de quelques années de non-investissement dans l'hôpital et des vies inhérent à sa construction. Il faudra donc avoir une stratégie, ce qu'il y a pour rétablir cet hôpital.

On vient d'aborder trois points différents : ce sont les dettes avec Tepuaraurii ; on a parlé de l'attractivité, c'est-à-dire comment fait-on pour garder nos oncologues, comment fait-on pour gérer cela et comment fait-on après pour le financer ; et derrière cela, que fait-on aujourd'hui au regard de la crise ?

Je vais répondre à toutes les questions. On s'est rendu compte, quand on a eu les 2,7 milliards de l'année dernière — parce qu'il faut refaire le film, chaque année on met de l'argent au programme —, qu'il y avait en fait des créances qui étaient passées que l'on n'avait pas vues, à hauteur de 1,2 milliard. Il manquait en réalité dans le budget déjà initial, malgré la recette d'1,2 milliard, qui était des reports de charges de pharmacies qui n'avaient pas été enregistrés dans les comptes mais qui l'ont été au bilan (600 millions) ; une augmentation des dépenses liées aux molécules onéreuses (400 millions de plus) ; et les amortissements connus tardivement, ainsi que des hausses de prix d'électricité (1,2 milliard). Il manquait

déjà de l'argent sur la subvention qui avait été octroyée l'an dernier et l'effort a été fait par le CHPF de combler tout cela, ils ont fait un vrai travail.

Cette année par contre, quand on veut refaire les comptes sains, il manque 1,7 milliard. On a fait le budget, on a fait les calculs ensemble, on a tout reposé ; et pour fonctionner cette année, il lui faut 1,7 milliard, avec les postes qui étaient prévus qui seront pérennisés puisque ce sont les postes antérieurs à la grève que l'on a créés et que l'on fait continuer *via* cette subvention d'1,7 milliard.

Les 1,9 ce sont les AVN. Il faut donner de la trésorerie. Il faut savoir que l'hôpital tourne certaines fois avec 300 millions. Sur un hôpital, c'est cinq jours de fonctionnement, ce n'est rien ! Et des fournisseurs qui sont payés à 100 jours, etc. C'est cela en fin de compte les 1,9 milliard qui seront bloqués sur les dettes passées. Il y a un certain nombre d'encours qui existent qui permettront de payer ces encours antérieurs, c'est pour que les 1,7 milliard soient fléchés au RH et n'aillent pas payer d'autres frais que les frais courants mais aussi la RH. Par contre les 1,9 servent à payer le passif et à donner de la trésorerie au CHPF.

Quand tu dis que l'on ne peut pas acheter les draps ; aujourd'hui, le CHPF avait très, très, très, très peu de fonds de roulement. Il ne peut pas investir, les fournisseurs ne prêtent plus et n'achètent pas de manière anticipée, ils sont achetés au jour le jour. Le seul moyen est de leur donner de la respiration pour faire des achats sur le temps et avoir ce fonds de roulement qui leur permet de faire les achats. On l'a travaillé avec la Direction du budget, la Direction du CHPF, le ministère, tout le monde a mis la main à la pâte pour évaluer vraiment les besoins. Cette année, pour arriver à s'en sortir, c'est ce qu'il faudra.

Après, je ne dis pas qu'il ne faudra peut-être pas rajouter encore un petit peu l'année prochaine. Nous, on a prévu de faire évoluer le CHPF vers un EPS (Établissement public de santé). Aujourd'hui on est dans le système des EPA, ce qui bloque tout. Les EPA, c'est le budget annuel, les recrutements sont limités sur un an, le temps d'avoir le crédit budget et de le liquider en fin d'année. En fait, les contrats, on ne peut les engager que pour six mois ; et à la fin de l'année, on ne peut pas engager pour trois mois parce qu'il n'y a personne qui vient.

Sur un EPS, on peut faire un lissage sur trois ans au début de juillet, ce qui permettra aussi de faire des déficits sur trois ans, autorisés, mais revenir à une meilleure situation. C'est comme si l'on faisait un plan de redressement judiciaire sur cet hôpital — c'est cela un EPS — avec une autorisation de déficit progressif avec une obligation de remise à l'équilibre des comptes. C'est ce qui s'emploie dans la plupart des EPS en métropole et c'est arrivé après la crise. Nous, on n'avait pas ce système-là, on s'est retrouvés bloqués. Deuxième chose, l'EPS permet une attractivité beaucoup plus facile. On peut embaucher de manière beaucoup plus souple qu'aujourd'hui et l'on va proposer le texte incessamment sous peu, mais on veut le discuter quand même avec les partenaires sociaux, cela paraît logique.

Et donc le plan existe, il est mis en œuvre, on assainit la situation cette année sur les dettes passées, on fait un plan pour les années futures sur trois ans avec un budget. On en a discuté en CA, avec les partenaires et avec les partenaires sociaux. En fait, ces derniers sont choqués par certaines choses : ils sont choqués par le fait qu'ils ne trouvent pas de linges pour certains moments, des draps qui ne sont pas propres. Mais cela vient du fait que l'on a mis à mal certains fournisseurs qui lavent les draps et qui se retrouvent aujourd'hui à dire « avec une facture à six mois, je n'ai pas trop envie de continuer avec le CHPF. Je suis déjà en difficulté, je suis déjà dans le rouge à la banque ». C'est tout cela qu'il faut remettre avec la trésorerie pour réinstaller un climat de confiance avec l'ensemble des partenaires. C'est le but, on l'a prévu comme cela, on le construit comme cela.

Pour les oncologues, je ne le cache pas, partout la difficulté est énorme de trouver des oncologues aujourd'hui. Les Calédoniens n'y sont pas arrivés, ils ont dû recruter des oncologues italiens parlant français. Oui, on en a parlé avec le conseil de l'ordre des médecins et l'ARASS. Parce que la denrée en oncologie est rare, on commence aussi à regarder cette option. On va changer la réglementation en ce sens-là pour permettre d'aller un peu plus loin avec des gens qui parlent français, en reconnaissant les diplômes de l'Union européenne pour les faire venir et les embaucher au niveau de la fonction publique.

C'est aussi le plan parce que force est de constater que l'on n'est pas les seuls dans ce cas, on est en concurrence avec les autres territoires sur l'oncologie, et qu'il faut les faire venir.

J'étais encore avec Philippe Dupire de la CME au téléphone tout à l'heure qui me disait « on a essayé de trouver partout, on téléphone partout ». Il y a des gens sur le terrain, je sais que la directrice fait pareil, tout le monde s'est mobilisé et est sur le pont pour récupérer les oncologues et cela vient sur le statut de l'ICPF. Aujourd'hui, on embauche à l'ICPF. Dans le cadre, on a changé l'objet de l'ICPF pour faire du soin aussi, mais c'est parce qu'aujourd'hui, le statut de l'ICPF est attractif. C'est un établissement public, industriel et commercial, ce qui lui permet d'embaucher hors cadre de la fonction publique et, dès lors de pouvoir emmener des professions ultra spécialisées dans notre système.

C'est ce que je veux dans l'EPS, mais dans l'attente de créer l'EPS, on peut déjà se servir de l'outil ICPF pour pouvoir recruter et pour pouvoir mettre à disposition après au sein du CHPF avec une refacturation. C'est clairement la prestation de service d'un établissement vers un autre. C'est cela qu'on essaye de proposer et cela qu'on a réussi à faire en anatomocytopathologie. C'est cela qu'on va faire en radiothérapie et en médecine isotopique car ce sont des niches où l'on a vraiment très peu de monde et où il nous faut, pour éviter des Évasans et des drames humains, faire venir les spécialistes et être compétitifs sur un marché mondial. Voilà, mais il n'y a pas que ça.

Par ailleurs, l'on se rend compte qu'il y a des spécialistes qui disent « je ne viens pas que pour cela, je viens aussi pour un plan ; si vous avez un vrai plan de recherche, d'analyse et autres, je suis prêt à venir travailler même pour un peu moins cher. », et c'est ce que l'Hôpital avait commencé à mettre en place. L'ICPF met en place cela. Ils ont des plans en matière de cancérologie. On a fait venir un institut récemment qui nous a aidé et qui nous accompagnera dans le domaine de la recherche en matière de cancérologie. On va le faire aussi avec le CHPF pour attirer des gens qui sont là pour des projets et pas que pour l'argent. C'est aussi le deuxième vecteur pour faire venir du monde. On a des choses qui se font actuellement — on pourra faire une présentation là-dessus sans souci —, et on a un bilan. Une mission de Paris est venue pendant une semaine et elle a proposé des choses et proposera des assistances sur le système de la recherche. Ce qui fera qu'il y aura des plans de recherche et des professeurs qui viendront ici pour travailler parce qu'ils sont intéressés à le faire. C'est la compétitivité de notre hôpital et de l'oncologie en Polynésie qui devient intéressante.

Pour la radiologie, on a eu un vrai problème dramatique, l'an dernier. On a réussi quand même à faire tenir ce système en recrutant en AENP, c'est-à-dire en hors catégorie en plus, ce qui a fait grincer des dents dans les autres services mais en leur disant aussi que « c'est ce qui bloque l'Hôpital ! ». Aujourd'hui, un hôpital sans système de radiologie, ne fonctionne pas ! Après, on a mis en place aussi la télémedecine. On a des logiciels qui fonctionnent avec la métropole avec une imagerie qui fonctionne directement avec la métropole pour assurer la continuité des soins et la permanence des soins parce qu'on a moins de radiologue et qu'on arrive à tourner. C'est déjà moins grave que ce que c'était l'an dernier. Aujourd'hui, ils sont trois, alors que, l'an dernier, ils étaient un. Et avec ce système jusqu'à maintenant, cela tourne vraiment mieux dicit l'un des chefs de service. Ce n'est pas encore le nirvana, mais c'est déjà beaucoup mieux. Avec la nouvelle technologie de l'attractivité sur les postes, on arrive à faire venir les gens et à s'installer. En plus, des Polynésiens sont revenus. Un d'entre eux est Polynésien. Il était ravi de revenir travailler pour son pays.

Ensuite, on a une deuxième chose sur la radiologie — mais chaque mesure est différente —, on va bientôt proposer une évolution de texte pour rendre obligatoire les gardes à l'Hôpital pour le domaine privé. Aujourd'hui, on a des gens qui font de la radiologie dans le privé et qui ne font aucune tour de garde pour le public. On va organiser cela aussi. C'est la continuité des soins urgents et il faut organiser cela. Un texte est en préparation à l'ARASS. On en a quelques-uns qui vont sortir sur la continuité des soins et c'est important aussi pour le privé d'octroyer de leur temps. En plus, la plupart du temps, ils sont d'accord pour octroyer 10 % de leur temps, mais jusqu'à aujourd'hui, ils ont dit « si on me l'impose à moi et que je le fais volontairement, je perds de la marge de manœuvre ; par contre, si nous l'impose à tous, on est tous en concurrence, on vient tous travailler, et il n'y a pas de souci. » C'est cela aussi. Chacun met un moment de son temps pour ce pays. Ce n'est pas normal qu'on gagne de l'argent vis-à-

vis de l'étranger parce que ces gens-là travaillent pour l'étranger et ne travaillent même pas pour le local dans le cadre d'imagerie et ils gagnent beaucoup d'argent. Et donc, on va leur demander de faire une quote-part à l'Hôpital. C'est cela qui est demandé et c'est le projet de texte qui va être proposé. La continuité des soins, c'est aussi en ce sens-là qu'il faut la prendre.

De plus, le privé est d'accord aussi pour travailler sur les urgences afin d'aider l'Hôpital et pour ouvrir ses urgences. On est en train de regarder les modalités de financement du tiers-payant parce que c'est le tiers-payant mais aussi les 30 % à charge et la pharmacie. On a identifié la difficulté dans les cliniques également, et c'est aussi la pharmacie. Les gens vont à l'Hôpital pour la pharmacie. Dans les cliniques, ils n'ont pas forcément accès à une pharmacie. Et donc, c'est ce système-là qui est en train de se mettre en œuvre pour une continuité des soins sur l'ensemble de notre territoire.

Après, j'entends ce que vous dites. On va financer les postes puisqu'ils sont dans les 1,7. C'est pour cela qu'on met les 1,9 sur la dette. C'est la continuité des postes qui étaient créés l'année dernière et qui seront continués et prorogés sur plusieurs années. C'est l'objectif quand même. C'est pour permettre aux services de respirer, et ce ne sont pas que des médecins, ce sont aussi des infirmiers. Par ailleurs, je sais que Madame Crolas travaille sur les concours afin qu'il y en ait en 2025, ce qui permettra de pérenniser ces postes. Et donc, on a une vraie stratégie RH sur laquelle on travaille avec les professionnels de santé. Au jour le jour. On a des visites régulières et pas qu'au 1<sup>er</sup> mai. On se voit toute l'année. J'avais encore un mail aujourd'hui « on se voit quand ? ». On se voit régulièrement une à deux fois par semaine avec les syndicats pour faire avancer les statuts. Il y a un travail de fond aussi là-dessus qui est nécessaire. Les statuts n'ont pas été renouvelés depuis 1996, c'est-à-dire il y a bientôt 30 ans. La compétitivité passe aussi par là quand il y a eu trois réformes en métropole et en Calédonie dans la même durée.

Voilà, je n'ai pas une baguette magique, mais j'ai beaucoup de petits bras qui travaillent pour moi, et de petites mains qui s'étiolent à travailler jour et nuit pour faire avancer les textes car c'est tout ce travail qui est en train d'être fait et qui vous sera présenté au fur et à mesure.

En ce qui concerne le financement, oui, 9 milliards F CFP de taxes. O.K. je suis d'accord et c'est vrai qu'il y avait un taux de rentabilité énorme. Pour autant, le déficit annuel aujourd'hui est de 1 ou 2 milliards chaque année cumulée. Il faut rembourser le passif au niveau de la CPS. Après, quand on regarde au PF et qu'on regarde à l'AT, les réserves sont excédentaires de 8 milliards F CFP et de 6 milliards F CFP. Pour l'AT (accident du travail), c'est de la santé aussi. C'est seulement que c'est pris par le régime « accident du travail » qui a 8 milliards F CFP de réserve. C'est pour cela que l'on prend 700 millions F CFP chaque année et on les remet de l'autre côté parce qu'il y a des frais inhérents à l'AM qui passe à l'AT. Il y a des systèmes comptables qui permettraient aussi d'harmoniser les comptes. On en parlait car, pendant des années, c'était le système où l'on prenait dans toutes les branches et, en fin de compte, le compte global allait beaucoup mieux. Ceci dit, le déficit structurel existe. On ne va pas le cacher, il va s'accroître. Il va falloir agir sur la fiscalité. Je pense qu'on y travaille avec Hereiti actuellement sur une fiscalité beaucoup plus juste qui soit en rapport avec la maladie et qui soit affectée aussi aux frais de santé. Après, il va falloir agir aussi sur la prévention parce qu'on est en train de payer la dette du passé de la prévention. Et donc, l'on a deux chantiers énormes à faire : le chantier de la vieillesse qui va nous coûter très cher en maladie et le chantier de la prévention pour améliorer les situations futures parce qu'il faut investir aussi là-dedans et dans le soin primaire et le soin de proximité. Encore une fois, il y a deux grands chantiers à faire.

Pour le CHPF, de manière globale, il faut le désengorger aussi. Les coûts du CHPF, c'est le coût passé dans les chambres aujourd'hui pour, des fois, de la bobologie — il faut le dire — et parce qu'on laisse les gens très longtemps dans les lits parce qu'ils ne peuvent pas rentrer chez eux dans les îles, et parce qu'il y a un vieillissement de la population et il n'y a que là qu'on peut les accueillir. On manque de structure d'aval et d'accueil pour nos patients vieillissants et on les facture au prix du CHPF. Il est temps d'investir et c'est ce que l'on va faire via les hôpitaux périphériques. D'ailleurs, lorsque je parle d'EPS (établissement public de santé), je pense aussi à mutualiser les hôpitaux périphériques ensemble pour, demain, construire des structures qui seront adaptées, c'est-à-dire des SSR. Ce que l'on est en train de

bâtir à Taravao est un SSR, c'est-à-dire un soin longue durée et de réadaptation qui pourra accueillir du monde venant du CHPF.

Le seul problème est le manque de coordination entre tous les vecteurs même publics de santé et donc l'on va créer le GHT (Groupement hospitalier) qui va coordonner les ressources humaines, les besoins en soin et les budgets dans un plan médical pluriannuel. Je le présente aux partenaires dans pas longtemps et ce sera une vraie évolution du système. Il fallait y aller. On en avait marre de mettre des pansements sur des jambes de bois parce qu'à la fin, cela ne tenait qu'avec des pansements et cela cachait chaque année. Il fallait donc refaire la jambe de bois, et il va falloir plus qu'une jambe de bois, un truc qui tienne un peu plus longtemps. On vous présentera ces projets cette année.

Il s'agit d'un vrai projet de restructuration de l'offre. Cela passera avec la PSG. La réforme de la PSG est le deuxième pan. Il va falloir réduire les offres de soins. On parlait ce matin de la longue maladie. Aujourd'hui, les protocoles de soins opposables sont une vraie solution. Aujourd'hui, vous allez par exemple chez un dentiste, il vous fait un panoramique dentaire qui est devenu quasiment la norme. L'AAHS a dit qu'il faut faire cela une fois par an. Ce n'est pas la peine de le faire à chaque visite car une fois que l'on a le bilan dentaire, l'on sait ce que l'on doit faire sur l'année. Sauf évolution majeure et gros problème, on refait un panoramique, mais cela rentre dans une demande d'entente préalable. Aujourd'hui, chez certains professionnels, cela coûte pour vous à 30 %, 7 000 à 8 000 F CFP. Cela veut dire que le reste est pris en charge par la Caisse. Vous voyez le vecteur d'économie si on en fait qu'un par an au lieu d'en payer trois, il est très simple. Il y aura des protocoles opposables puisqu'on est en train de travailler dessus. Ce sont les économies que l'on fera et qui viendront financer les besoins.

Et donc, le CHPF, oui, il y a un vrai besoin, et oui on est conscient que 1,7 milliard plus 1,9 milliard c'est plus qu'annoncé. On avait annoncé 1,7 et on dit 1,7 plus 1,9 pour payer les créances passées. On est en train de voir le fond du trou et c'est ce qu'on a essayé de déterminer avec la DBF et l'Hôpital. On a restructuré le pôle financier de l'Hôpital parce qu'avant il y avait une comptabilité dans chaque service et qu'aujourd'hui elle est regroupée au niveau de la Direction générale. Cela a été tout le travail de cette année pour faire en sorte de suivre au mieux les créances et les engagements et pour ne pas avoir de mauvaises surprises telles qu'on a eues l'an dernier : 1,2 milliard qui n'étaient pas dans la dette, qui étaient demandés aux collab.

**La présidente :** On a bien compris que pour le CHPF, il y a 3,9 milliards F CFP de factures impayées. De ce que je comprends des élus, il n'y a pas assez avec les 1,9 milliard F CFP, *fa'aterehau* de l'économie. Les petits pansements, cela dépend parce qu'il y a des pansements qui ne tiennent pas longtemps.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti :** L'établissement, aujourd'hui, est un ÉPA et vous souhaitez aller vers l'EPS. Il y a eu cette annonce l'année dernière. Nous croyions l'avoir là parce que vous nous l'aviez annoncé à plusieurs reprises en commission. Il est vrai que nous avons plusieurs fois insisté pour éviter ce genre de problèmes et notamment de recrutement. Il faut faciliter le recrutement du personnel soignant. Nous attendons urgemment ce texte-là. Il y a des médecins à l'hôpital de Taaone qui terminent et qui seront bientôt à la retraite pour certains, et lorsqu'on a de bons médecins, le temps de bien former les nouveaux, il faudrait les garder, les prolonger parce qu'on en a fait avec certains médecins, comme Docteur Papouin et autres, nous les avons gardés à l'hôpital.

Ce sont des références pour les nouveaux médecins jusqu'à ce que vous estimiez que l'hôpital, et même estime. Je crois qu'on peut avoir confiance en leur expérience du métier. Il faut les préserver surtout que nous manquons de médecins, de recrutement de médecins pour l'hôpital. C'était juste pour compléter l'information.

**M. Nuihau Laurey :** C'est juste 2 compléments concernant l'attractivité pour les oncologues. Ce que j'ai compris dans votre intervention, c'est que vous allez utiliser la structure de l'Institut sur le cancer qui n'est pas contraint par des règles de recrutement pour faciliter ces recrutements et les mettre à

disposition. Est-ce à dire que l'Institut du cancer va disposer aussi d'un plateau technique ? Première question.

Et deuxièmement, c'est une question que je formule chaque fois. Je l'ai fait en séance ce matin, auprès du ministre de l'économie, nous sommes très demandeurs d'informations. S'agissant des assurances, le ministre a indiqué qu'il n'était pas en capacité de donner des informations que nous sollicitons parce que les nouvelles dispositions vont permettre de solliciter ces compagnies ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. J'ai quelques interrogations sur les chiffres que vous avez donné de l'assurance maladie, pas exclusivement les accidents du travail. Pour la séance, serait-il possible, pour une meilleure information des élus, une prise de décision, un vote plus éclairé, d'avoir ces éléments les plus à jour sur non seulement la situation d'équilibre ou de déséquilibre de l'assurance maladie et le niveau des réserves ?

**M. Cédric Mercadal :** Sur la trésorerie et autres, je peux te dire que le niveau de trésorerie de la caisse est... Oui, il n'y a rien à cacher là-dessus. Je pense d'ailleurs qu'il serait de bon aloi que dans la réforme de l'organisation, les membres de l'assemblée soient membres du CA, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

**M. Nuihau Laurey :** Donc, pas de plateau technique.

**M. Cédric Mercadal :** Pour le plateau technique, pas pour le moment. Mais une mise à disposition, cela serait tout à fait possible. C'est une prestation de service, en fin de compte, puisque c'est un Epic. Il a le droit de faire des prestations de service. Pour le moment, j'ai bien dit, pas de plateau technique. Je n'ai pas dit que cela ne serait pas fait.

Je peux vous donner les chiffres au bilan, puisque je crois qu'on passe l'arrêté des comptes. Quand cela passera en CA, je fournis l'arrêté des comptes.

**M. Oscar, Manutahi Temaru :** Je voudrais remercier Madame la Directrice de notre hôpital, Panero. Je viens d'avoir une discussion avec elle et je lui ai dit que je rêve qu'un jour notre hôpital soit transformé en Centre de formation pour la santé.

Quand j'entends tout cela, je me pose la question sur le testament d'Hippocrate. Il dit quoi ? Ce que tu manges, c'est ta santé et ta santé, c'est ce que tu manges. La plupart des médecins qui sont ici n'ont reçu aucune formation sur la nutrition ! Aucune ! La moitié de ces années de formation, c'est pour comprendre la pathologie. Le reste, c'est pour apprendre à vendre les cachets et les piqûres. On rentre dans le commerce non seulement ici, mais aux États-Unis, c'est pire. En Europe, c'est pareil.

Vous savez, je suis allé à Cuba et à Cuba, vous voyez qu'il y a un changement. Le gouvernement s'intéresse à la santé, la promotion de la santé, le développement du potentiel humain. Dites-moi quelle est la pathologie que la médecine conventionnelle peut soigner ? Dites-moi une ? Il n'y en a pas ! *'Aita e haere ! 'Aita e haere tā tātou rā'au, 'aita e haere te rā'au a te pōpa'ā, nō te aha ?* Qu'est-ce qu'ils mangent à la maison ? *Punu pua'atoro, faraoa, coca-cola, 'āfata pia ! 'Aita e ma'i e ora ! 'Aita e haere ! Terā na mua tei tau ! Ha'api'i fa'ahou i te parau o te ea ! Terā te 'ohipa e rave. Terā mau taote e ho'i ra, 'a ho'i, māuruuru ! 'A ho'i. Ha'api'i tō tātou nūna'a 'ia riro ōna, ōna iho tōna taote.* Le meilleur médicament, c'est vous ! Lisez Docteur Salmon. Apprendre à notre peuple à prendre sa santé en main. Ça nous coûte des milliards. Résultat ? Aucun. Toutes ces pathologies, les maladies cardiovasculaires, cancer du poumon, cancer du sein, tension artérielle, Parkinson, prostate, on peut les soigner autrement.

Je vais vous dire une chose, l'année dernière, au mois de décembre, j'étais entre les mains d'un cardiologue. On m'a fait une coronarographie. Vous savez ce que c'est ? Radio du cœur, une forme de scanner, vous voyez votre cœur. Je l'ai attendu et je voulais savoir où est-ce qu'il voulait en venir. Quand il a terminé, il m'a dit : Vous savez, Monsieur le président, on doit vous poser un stent. Docteur, ne vous inquiétez pas, je connais mon cœur. Je connais mieux mon cœur que vous. Laissez-moi m'occuper de mon cœur. J'ai fait 15 années d'études ! À mon père, je dirai la même chose ! Véridique. Ma témoin,

c'est ma fille, Ella. J'ai fait 15 années d'études. Je n'ai pas envie que la semaine prochaine, on m'appelle : *Taote*, il faut venir à l'hôpital, aux urgences pour opérer Monsieur le président.

On s'est rencontré 3 mois après, il me dit : Mais, vous avez l'air bien ! Et ça fait 6 mois, *'aita e stent, 'aita e rā'au* ! Comptez un peu le nombre de malades, de personnes qui sont allés à l'hôpital voir les cardiologues, on a posé des stents, on a donné des *rā'au* ; ça coûte combien de milliards tout ça ? Que cela soit ici, en France ou en Nouvelle-Zélande, c'est la même chose ! J'ai appelé mes collègues en Nouvelle-Zélande, c'est la même façon de traiter. La big pharma a imposé ses règles. C'est comme cela que cela doit marcher. On peut soigner tout cela autrement. On n'a pas besoin de tout cela. *No reira te parau i terā mau taote e ho'i ra : 'A hoi atu ! 'A ho'i atu ! Terā mau taote nā mua a'e nei, rave rātou i te 'ohipa i te fare ma'i*, 10 secrétaires *tō rātou*. Aujourd'hui, quand je vois dans le privé, il n'y a qu'une seule secrétaire. N'est-ce pas Madame ? *Fa'annahora'a i Farāni, hō'ē ā huru i 'ō nei. Haere tātou i te fenua Purutia, mea ta'a 'ē. Mea ta'a 'ē*. Mais cela coûte cher tout cela et résultat ?...

L'année dernière, au mois de juin — elle est témoin —, j'ai eu une inflammation, on devait me faire une coloscopie. On me dit : Ah, on a fait votre prise de sang, c'est bon. Et le soir, on me dit : Oh non ! Je ne suis pas allé à la coloscopie. Vous avez une inflammation qui est montée jusqu'à 140 et la normale, c'est 50. Alors, on va vous fixer un autre rendez-vous, examen du sang, mois de juin de l'année dernière. J'ai fait 3 jours d'autophagie. Vous savez ce que c'est l'autophagie ? C'est jeûner pendant 3 jours, de l'eau, de l'eau, de l'eau pour nettoyer notre microbiote. La plupart du temps, les pathologies que nous connaissons viennent de notre microbiote intestinal, les parasites, les bactéries, les virus, les champignons pathogènes ne fonctionnent plus comme ils devraient fonctionner. Après 3 jours d'autophagie, ils ont retrouvé leur fonction normale. On a refait une autre prise de sang, c'est redescendu à la normale, 50. Et *taote* m'a dit : Mais comment vous avez fait ? Je l'ai expliqué. Et cette façon de faire, on écarte la pharmacie, on écarte les *taote*. *'Aita e moni fa'ahou* ! On a mis en place un système pour que cela rapporte de l'argent. La santé, c'est devenu du commerce ! C'est cela qu'il faut comprendre quand j'entends les interventions. Très bien ! Mais je ne sais pas si vous avez compris ce que vous dites.

**M. Oscar, Manutahi Temaru** : *Fa'aterehau*, on va pouvoir changer tout cela ?

**La présidente** : Nous continuons la série de questions avec la discussion sur ATN ?

Y a-t-il des interventions ?

(17 h 36 : Sortie de M. Cliff Loussan qui ne participe pas aux discussions sur la SEM Air Tahiti Nui.)

**M. Nuihau Laurey** : Une question que je souhaiterais poser à un membre du gouvernement qui est membre du conseil d'administration aussi d'ATN, ministre de l'équipement. Je vois qu'il est question de provisionner à hauteur de 3,3 milliards pour tenir compte de la possibilité de dépréciation du capital social. Moi, je n'ai pas souvenir d'un conseil d'administration qui a sollicité cette démarche, d'autant plus que la dépréciation du capital social interviendrait dans l'hypothèse où le résultat anticipé pour l'exercice 2024 s'élèverait à 3,7 milliards. Si les commissaires aux comptes le valident dans le cadre de l'assemblée générale, et si cette perte pour l'exercice totaliserait sur tous les exercices depuis 2019, une perte qui conduirait l'entreprise à passer en capitaux propres sous le seuil de la moitié du capital social, ce qui nécessiterait une recapitalisation. On n'est pas encore dans cette hypothèse, on n'a pas encore terminé l'exercice 2024. Les projections ne sont que des projections, est-ce qu'il y a une nécessité, encore une fois, dans la mesure où le conseil d'administration ne s'est pas prononcé sur cette situation. Si cela se présentait, la société ATN aurait jusqu'en 2027 pour procéder à la régularisation de son capital social, donc, est-ce qu'il y a une urgence ou une nécessité à ce que ce provisionnement soit fait maintenant ?

**La présidente** : Y a-t-il d'autres interventions sur ATN ?

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi** : Alors, ce n'est pas vraiment ATN mais comme c'est dans le même paragraphe, c'est plutôt sur Tahiti Nui Helicopters, comme cela, on peut faire 2 en 1. On voit qu'on donne une provision de 195 millions à Tahiti nui hélicoptère. Quand on voit l'exposé des motifs, on a l'impression que la situation de Tahiti Nui Helicopters est catastrophique, quel avenir pour Tahiti Nui Helicopters ? Est-ce qu'on continue comme cela ? Quelles sont les perspectives ? Alors, je ne sais pas à qui je dois poser la question ? À Jordy toujours ? Quelles sont les perspectives pour Tahiti Nui Helicopters ?

**La présidente** : Il est vrai que notre Président a été appelé à une réunion. Il a laissé ses affaires, il doit revenir. Il va revenir. Bon, si, *Fa'aterehau* Jordy ou alors *Fa'aterehau* Tevaiti qui va répondre.

**M. Tevaiti-Ariipaea Pomare** : Je vais répondre pour les 2 questions. Pour Air Tahiti Nui, on a prévu un prévisionnel déficitaire de - 3,8 milliards pour 2024, d'accord ? Et, dans ce cas, si cela se réalisait, on serait au-dessous du seuil de 50 % et il faudrait abonder, recapitaliser l'année qui suit, au plus tôt pour que le niveau de capital soit suffisant. Aujourd'hui, nous avons ces fonds et nous provisionnons ces fonds que nous pourrions reprendre si le risque n'est pas avéré ce jour-là. C'est plutôt une pratique prudentielle que de provisionner aujourd'hui.

**M. Nuihau Laurey** : J'entends bien, c'est pour cela que je disais qu'il y a beaucoup de « si ». Avant de constater cela, il y a effectivement que la perte envisagée pour l'exercice se réalise, qu'elle soit validée par les commissaires aux comptes et il y a un délai de deux ans pour recapitaliser, on l'a déjà fait.

Est-ce opportun de le faire aujourd'hui alors qu'ATN dispose d'une trésorerie de 16 milliards F CFP ?

**M. Tevaiti-Ariipaea Pomare** : Je pense qu'il faut être prudent. Il ne faudrait pas que d'ici un, deux ou trois ans, nous n'ayons pas ce qu'il faut, parce que vous avez vu que la plupart de nos satellites ont des difficultés financières aujourd'hui. Donc le choix qui est fait, c'est d'être prudent pour pouvoir disposer de ces fonds s'il le faut et, en cas de retour à une meilleure situation, pouvoir les récupérer par la suite.

**M. Nuihau Laurey** : Trois ans, c'est plus que de la prudence. La compagnie ATN envisage effectivement une perte de 3,7 milliards F CFP pour l'exercice, c'est ce qui a été donné par l'ancienne direction. Elle aura, dans l'hypothèse où cette perte se réalise, un délai de deux ans pour réagir, y compris en dégageant éventuellement sur un autre exercice des résultats qui vont permettre de limiter.

Mais pour le Pays, y a-t-il une obligation, même au titre de la prudence, d'effectuer ce provisionnement à ce niveau-là d'une compagnie qui, comme je le disais encore, dispose d'une trésorerie qui dépasse 16 milliards F CFP ? N'y a-t-il pas d'autres utilisations possibles de ces fonds par le Pays dans ce contexte où j'ai l'impression que le sauvetage des établissements devient un peu la norme ?

**M. Tevaiti-Ariipaea Pomare** : On peut toujours utiliser ces fonds pour autre chose, mais le choix qui est fait aujourd'hui, c'est d'en disposer au cas où on en aurait besoin.

Si je reviens sur TNH, pareil, je crois que la société a une situation négative de fonds propres de 507 millions F CFP. Il y avait un délai pour reconstituer les capitaux propres qui avaient été fixés au 31 décembre 2022, et je pense que le risque qui est avéré aujourd'hui — étant donné que le Pays est actionnaire à hauteur de 20 % à peu près du capital —, les 195 millions F CFP correspondent en fait à la partie de recapitalisation afférente aux parts du Pays.

**M. Oscar, Manutahi Temaru** : Vous avez parlé d'un déficit de 3,9 milliards F CFP, est-ce un déficit cumulé ou alors uniquement de l'année 2024 ?

**M. Tevaiti-Ariipaea Pomare** : Oui, c'est un déficit prévisionnel pour ATN de l'année 2024 uniquement. On avait 2,9 en 2022 ; 4,9 prévu en 2023 et 3,8 en 2024, pour un déficit cumulé de 11,6 milliards, c'est beaucoup.

**M. Oscar, Manutahi Temaru :** Là encore, il y a une décision à prendre au niveau du gouvernement. Notre compagnie aérienne doit-elle continuer à être utilisée pour transporter les fonctionnaires, ou veut-on l'utiliser comme outil de développement économique dans notre pays ? Là, si on considère cette compagnie aérienne comme moyen pour développer le tourisme économique de notre pays, alors il faut changer de destination. Le poisson, il est juste à côté-là en Corée, en Nouvelle-Zélande, en Chine ; il n'y a pas à aller de l'autre côté en Europe.

**M<sup>me</sup> Tepuaurarii Teriitahi :** Pardon, Madame la présidente, je profite que l'on a le gouvernement en face de nous. Il y a une nouvelle qui vient de tomber sur TNTV news : « 26 chefs de service du CHPF qui proposent leur démission ». On parlait de concertation et tout, que se passe-t-il ? Ils vont démissionner, est-ce bien cela ? Peut-on être éclairé ?

*(17 h 45 : Retour de M. Cliff Loussan.)*

**M. Cédric Mercadal :** J'étais justement en train de voir l'article. Oui, les chefferies montrent leur désappointement. Ils nous ont fait un courrier en l'état, je l'ai reçu aujourd'hui et j'ai eu le patron de la CME au téléphone tout à l'heure. Je lui disais que j'avais vu pire, on a parlé des oncologues et je lui ai demandé ce qui se passait. Parce que je leur ai dit que toutes les chefferies marquent leur désapprobation par rapport au budget parce qu'ils voudraient qu'il soit adopté plus vite et avoir les sous plus vite pour pouvoir embaucher, parce qu'ils se retrouvent dans des difficultés de contrat tant que le collectif n'est pas adopté. Voilà, il y a un vrai problème sur l'adoption.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Que sont les chefferies ?

**M. Cédric Mercadal :** Les chefferies sont tous les chefs de service. Ils restent médecin au sein de l'hôpital mais ne veulent plus assumer le fait d'être chef de service. Ils n'ont pas démissionné mais menacent de le faire. J'ai donc appelé de suite le patron de la CME que j'ai eu au téléphone et je dois le rencontrer dans la foulée. C'est pour cela que je suis ici, mais après je pars dans la foulée.

**La présidente :** Nous poursuivons. Voilà, Président est là pour ATN, on va revenir en arrière.

**M. Cliff Loussan :** Madame la présidente, je souhaitais m'excuser, il me faut sortir comme précédemment pour me prémunir de tout conflit d'intérêt. Je m'excuse donc auprès de tout le monde de devoir me retirer, merci.

**La présidente :** Bien noté, Monsieur Loussan.

*(17 h 47 : Sortie de M. Cliff Loussan qui ne participe pas aux discussions sur la SEM Air Tahiti Nui.)*

Monsieur Nuihau Laurey, voulez-vous reposer votre question ?

**M. Nuihau Laurey :** Finalement, c'est le ministre qui a répondu à ma question sur les provisions qui est proposé de 3,3 milliards F CFP sur ATN. Dans les discussions qui se sont tenues pendant les deux derniers conseils, il y a effectivement une prévision d'atterrissage budgétaire pour l'exercice 2024 de 3,7 ; 3,8 milliards F CFP de pertes. Mais comme le PDG l'a rappelé, il y a quand même une trésorerie de plus de 16 milliards F CFP. Dans l'hypothèse où la perte se réaliserait, les commissaires aux comptes auraient en plus un délai à partir de 2025 pour recapitaliser si les capitaux propres tombaient sous le seuil de la moitié du capital social. On est quand même sur une période de trois ans jusqu'à ce que cette nécessité se fasse si les résultats s'avèrent effectivement conformes à ceux qui ont été anticipés. Je posais donc la question de la pertinence de provisionner aujourd'hui à hauteur de 3 milliards F CFP, alors que l'on sait que le risque effectivement va être effectif dans sa réalisation l'année prochaine lors de la constatation des résultats et même au-delà, puisque la société aurait un délai de deux ans pour recapitaliser.

**M. Moetai Brotherson :** Sur les 16 milliards F CFP — je n'ai plus la virgule en tête —, il faut quand même être conscient que c'est de la trésorerie brute, ce n'est pas de la trésorerie nette. On a eu ce débat à plusieurs reprises lors de ces CA où l'on a demandé à avoir le disponible réel en termes de trésorerie. On n'est pas à 16,7 milliards F CFP, on est bien en deçà puisqu'il faut enlever PGE, ce qui a déjà été mis par le Pays, des provisions structurelles qui sont obligatoires par les autorités « aéronautiques ». Donc, dans les derniers chiffres qui nous ont été donnés par ATN en termes de disponible réel, on est très, très loin des 16 milliards et quelques. C'est un peu dans cet esprit-là que l'on préfère tout de même effectuer cette provision en anticipation, parce qu'en plus cette année *a priori*, le *jet fuel* ne va pas baisser, il risque même de s'envoler. Cela peut aller très, très vite.

**M. Nuihau Laurey :** Je ne suis toujours pas convaincu, mais je n'insisterai pas.

Je souhaitais poser une question au ministre de l'agriculture sur la subvention qui est d'équilibre prévisionnel à l'Huilerie de Tahiti. Sur ce dossier, en 2014 ou 2015, il y a eu un changement à la tête de cet établissement. Le constat avait été fait à cette époque, je pense qu'il est le même aujourd'hui, que le choix de l'huile de coprah était un choix économique coûteux et risqué dans la mesure où un seul acheteur était à l'origine de la totalité de l'exploitation avec un navire. Il avait été demandé à l'actuel directeur de composer un schéma économique d'évolution et de transformation du modèle économique de l'Huilerie en essayant de développer d'autres productions, et notamment l'huile de coco vierge qui a une valeur ajoutée beaucoup plus élevée et une attractivité plus forte que celle de l'huile de coprah.

Je pense que cette subvention marque — même si j'essaye de trouver un mot diplomatiquement acceptable — une forme d'échec finalement de cette transformation de modèle économique. Est-ce que je me trompe encore une fois ? Ou avez-vous, Monsieur le ministre, une proposition pour faire évoluer le modèle économique de l'Huilerie de Tahiti ? Je rappelle que notre assemblée, lors de la dernière mandature, avait effectué un rapport d'information sur ce sujet. On est allé visiter l'Huilerie, et un certain nombre de préconisations avaient été formulées qui vont un peu dans ce sens. J'aimerais connaître la position du ministre sur ce sujet.

(17 h 51 : Retour de M. Cliff Loussan.)

**M. Moetai Brotherson :** Avant que le ministre rentre dans les détails de la plomberie et également parce que votre collègue représentant, Ernest Teagai, nous a interpellé en nous disant de remonter le *pene pūhā*, cette chanson que l'on entend tous les ans et parfois plusieurs fois par an. Dans le programme du Tavini, il y a un élément structurant qui est celui justement de la transformation de la filière coprah en filière cocotier, puisqu'on le sait tous aujourd'hui que cette filière coprah est structurellement déficitaire. Malgré tout, tous les gouvernements qui se sont succédés ont maintenu ce subventionnement parce que c'est aujourd'hui l'un des seuls moyens que l'on a de maintenir les populations dans les archipels concernés.

Je crois que la première étape — et le ministre me corrigera si je dis des bêtises — était de s'assurer de l'état de notre cocoteraie. Parce qu'avant de vouloir faire la transition de la filière coprah vers une filière cocotier, il fallait déjà que l'on sache quel était l'état global de notre cocoteraie. Il me semble qu'il y a une étude qui a été livrée maintenant sur cet état de la cocoteraie qui va nous permettre ensuite de rentrer dans le détail. Je dis rentrer dans le détail, parce que sur cette filière, il faut se rendre compte que l'on a des propriétaires divers. On a certaines cocoteraies qui sont sur du foncier privé, d'autres sur du foncier qui appartient à l'église et d'autres encore sur du foncier public.

Ensuite, on a diverses variétés. Ces variétés ne permettent pas de produire les mêmes choses. Il y a des cocotiers qui sont plus adaptés à faire du bois de construction et d'autres qui sont plus adaptés à faire des produits alimentaires : diverses variétés de cocotiers ne se prêtent pas aux mêmes usages. Sauf qu'aujourd'hui, on n'a pas réellement de plan de zonage en fonction de ces variétés et de ce que l'on veut obtenir derrière. Parce que la réalité, c'est qu'il nous faudra à terme, si l'on veut réellement faire cette conversion de la filière coprah vers la filière cocotier, avoir des unités de transformation au plus près des centres de production.

Plutôt donc que de transporter du coco, structurellement déficitaire, et de payer le fret là-dessus, de transformer sur place et ensuite de transporter avec une vocation à l'export — mais déjà une vocation à l'export sur Tahiti qui est le plus gros marché — des produits qui auraient une valeur ajoutée positive. Sauf que l'unité de transformation universelle qui permet, à partir de n'importe quel cocotier, de sortir n'importe quel produit, elle n'existe pas.

Donc, il va falloir zoner et dire sur tel atoll, parce que c'est le plus approprié, c'est telle variété qu'il faut planter parce qu'on va spécialiser cet atoll ou ces atolls pour du bois de construction ; alors que d'autres atolls, on va faire du *kaipoa*, etc. L'huilerie, finalement, ce n'est qu'un rouage — alors, un rouage qui nous coûte cher, mais —, ce n'est qu'un rouage dans l'ensemble de ce dispositif.

**M. Nuihau Laurey** : Je suis d'accord avec ce que le Président a indiqué, d'autant plus qu'à cette époque, quand ce choix de changement de modèle économique a été fait, il s'était fait sur la base effectivement d'un exemple, celui de Tikehau qui développait deux choses, le bois de cocotier et l'huile de coco vierge.

S'agissant du bois de cocotier, effectivement, pour les raisons que vous avez invoquées (les coûts de transport, la difficulté d'arriver à maîtriser les économies d'échelle à l'échelle — c'est le cas de le dire — d'une petite commune), il était impossible, cette partie-là a donc été quasiment abandonnée. Par contre, l'huile de coco vierge, compte tenu de la simplicité du processus industriel, continue à fonctionner. C'est pour cela qu'un des choix qui avait été privilégié était celui de l'huile de coco vierge puisqu'il y avait une portabilité qui était beaucoup plus simple à mettre en œuvre. Elle permettait aussi à différents atolls, qui assurent des productions de coprah, de changer assez facilement. C'est pour cela que je posais cette question de la réussite ou pas de ce modèle économique, et comme je disais, le constat d'une demande de subvention d'équilibre de 500 millions — un début de réponse éventuellement ? —, mais je souhaitais avoir la réponse beaucoup plus explicite du ministre sur le sujet.

**M. Taivini Teai** : Notre objectif, c'est en effet la valorisation du cocotier en fonction des variétés qui sont plantées. On ne peut que constater à l'heure actuelle, lorsque l'on regarde une cocoteraie, on a de grands cocotiers. Mais au-delà même de cette taille des cocotiers, on a une diversité : on a des verts, des oranges, des marrons, des jaunes, des allongés, des ronds, etc. Et on a maintenant bien identifié, en fonction des variétés, leurs usages potentiels. C'est en effet — comme le disait le Président — structurer les filières en fonction des planteurs et de la finalité que l'on veut donner. Veut-on avoir du coco *pape ha'ari*, de l'huile de coco vierge ou du coco *kaipoa* ? Certains cocotiers sont plus adaptés pour le *nī'au*, etc.

Mais au-delà de tout cela, je souhaite quand même préserver cette Huilerie de Tahiti parce que l'on a actuellement la seule appellation d'origine « Monoï de Tahiti » qui dépend de cette filière, notamment de la filière cocotier sur les Tuamotu. Le cahier des charges, il est clair : c'est du coprah provenant de sols coraliens, séché 10 jours au soleil et puis après, on presse.

Pour ce qui est de l'huile de coco vierge — vous savez aussi bien que moi —, l'Huilerie de Tahiti est en partenariat avec une société marquisienne, le Comptoir des plantes marquisiennes. C'est justement dans cette optique de valorisation complémentaire que s'inscrit l'Huilerie. Mais c'est vrai que l'on ne peut pas aller, du jour au lendemain, arrêter complètement cette subvention d'équilibre, parce qu'elle sert à maintenir nos populations notamment dans les atolls des Tuamotu qui sont les plus grands producteurs fournisseurs de coprah pour l'huilerie.

Et, je suis d'accord avec votre analyse, de savoir qu'actuellement, on a qu'un seul acheteur de coprah brut, la machine tient tant qu'il nous achète et tant que l'on a trouvé cet acheteur. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Peut-être qu'après, en fonction de la hausse des hydrocarbures, on va finalement se décider à utiliser l'huile de coprah comme hydrocarbure pour nos moteurs, mais à voir.

**Maurea Maamaatuaiahutapu** : Je voudrais rebondir sur l'intervention de Nuihau quant à la production d'huile de coco vierge, puisque je la connais. Honnêtement, je préférerais que l'on donne à notre *nūna'a*

des îles la possibilité d'en produire eux-mêmes plutôt que de remettre encore à une structure telle que l'Huilerie la production d'huile de coco vierge, lorsque la gestion de cette entité nous coûte un bras à chaque fois. Je motiverai plutôt le ministère à voir dans quelles mesures on pourrait accompagner nos petits producteurs des îles à produire eux-mêmes leur huile de coco vierge.

J'en parle, parce que ma petite sœur en produit. Il n'a pas fallu grand-chose ! Aujourd'hui, elle a sa petite structure, elle en vit, elle s'en sort plutôt bien. Elle a utilisé aussi des dispositifs existants comme la Sofidep. Mais il faut motiver nos familles à produire elles-mêmes leur huile de coco vierge. Il faut leur donner cette possibilité-là.

**M<sup>me</sup> Tahia Brown** : *Nō ni'a i te parau o te pūhā, tei roto ato'a vau i te CA nō te Huilerie. 'E tā 'u anira'a i tō 'u tomora'a i roto, 'oia ho'i, 'ia fa'arirohia teie hinu pūhā 'ei hinu e nehenehe e tunuhia te mā'a. Nō te aha ? Nō te mea i te ūra'a mai tātou i te Covid i te matahiti 2021-2022, 'ua fifi tātou i te parau o te raiti, te hinu. No reira, i roto i tō 'u ferurira'a, terā te hō'ē fā maita'i nō tātou. E nehenehe ānei te Fenua e 'imi i te hō'ē rāve'a 'ia nehenehe teie hinu 'ia fa'arirohia 'ei hinu tunura'a mā'a no tō tātou nūna'a 'ananahi ?*

*'E 'ua feruri au, 'ua parau mai pa'i tō tātou ti'a fa'atere o te Huilerie, nā 'ō mai 'ōna « 'ia 'ite mai 'oe e Tahia, mai te mea e haere tātou i 'ō, mea moni roa ia tā tātou hinu ! Penei a'e e tāpaehia e 300 francs te rītera ». Parau atu rā vau iāna, « mea au a'e nā'u i te ho'o i tā tātou hinu mā'ohi 300 francs que te coca cola, 700 francs ! Tei hea te fifi ? » Terā te hō'ē rāve'a i tō 'u mana'ora'a, 'ia nehenehe e ha'afaufa'a i te parau o te 'ōpa'a i ni'a i tō tātou fenua 'o Mā'ohi nei.*

*Nō ni'a i te parau a tō 'u hoa 'o Ernest iraua'e ra, ha'amara'a i te moni 'ōpa'a. 'Iā 'u, tē turu ra vau i terā mana'o ! Mai tāna paraura'a iraua'e, 'ia tae ana'e mai te mā'a i te Tuamotu, tei ni'a roa te moni ! Tē parau ra tō Tahiti mea moni te mā'a i 'ō nei i Tahiti nei. I tō 'outou ferurira'a, 'ia tae i te Tuamotu, e tāta'i toru te teimaha o te moni i ni'a i tō mātou mau motu ! 'Āre'a rā te moni pūhā, tei raro noa ra.*

*Tē hina'aro ra vau e parau ia 'outou, i teie mahana, 'ua topa roa te parau o te tane pūhā i ni'a i tō tātou fenua ! Nō te aha ? Nō te mea e mea rahi te mau ta'ata i roto i te parau o te 'ōpa'a, tē hāmani ra te tahi i te mitihue i teie nei, 'aita e ravehia ra rahi i te mātāmua. Tē vai ato'a ra te tahi, tē rave ra i te pape viavia, tē ora ato'a mai ra terā mau 'utuāfare i roto i teie parau. Nō reira, 'ua topa te parau o tā tātou moni e tu'u ra nō te Huilerie i teie mahana. Nō reira, tē turu ra vau i te mana'o o tō 'u hoa, 'ia ha'amara'ahia ihoā te moni pūhā, 'ia nehenehe ato'a ihoā e tauturu i te feiā i roto i te mau motu, 'ia ha'amaita'i-ato'a-hia tō rātou mau orara'a. Terā ia.*

*'Ua 'ite au, 'ua ani au i tō tātou fa'aterehau, e nehenehe ānei e 'imi i te rāve'a 'ia fa'arirohia 'ei hinu tunura'a mā'a, 'aita rā paha 'ōna i tāu'a rahi roa i terā parau tā 'u nō te mea, tōna ferurira'a, tei te vāhi 'ē. Nō reira, e parau fa'ahou vau i mua ia tātou pauroa, i 'ō paha 'ōna e pāpa'i roa ai, e 'imi mai ai i te hō'ē rāve'a, 'e i te mea ho'i ē, tei 'ō a'e noa ra tō tātou pāoti rahi, obliger e pāpa'i roa. Nō reira, terā ia te hō'ē fā tā 'u e māna'o ra e mea maita'i nō tō tātou fenua, 'ia fa'arirohia tā tātou hinu 'ōpa'a 'ei hinu tunura'a mā'a nā tātou 'ananahi no tō tātou fenua, 'ei hinu tunu mā'a mā'ohi.*

**M<sup>me</sup> Tepuaurii Teriitahi** : On se complète, c'est bien. Désolée si on sort peut-être un peu du collectif mais c'est important aussi. Oui, c'est vrai que je faisais partie de cette fameuse mission d'information sur la filière coco avec Monsieur Nuihau Laurey — on est des survivants. Effectivement, je retrouve un peu beaucoup de choses qui étaient ressorties dans ce que Tahia vient de dire.

C'est vrai que cette demande d'augmentation du prix du coprah, à chaque fois avant, on avait Teina, qui était le fervent défenseur de cela, qui nous menaçait presque de tout cela. C'est vrai qu'à l'époque déjà, on avait mené des études et on s'était rendu compte que plus on augmentait le prix du coprah, plus la production baissait. C'est bizarre, alors que quand j'entends les arguments de nos élus *Pa'umotu*, cela devrait aider à faire augmenter le revenu. Cela voudrait dire que normalement, la production devrait rester constante voire même augmenter parce qu'elle devrait être motivée. Or, le phénomène qui était observé dans toutes les études qui ont eu lieu, c'est qu'il y avait une chute tout simplement.

Effectivement, on pouvait comprendre que si l'objectif, c'est d'avoir 50 000 francs par mois, avant il fallait en faire peut-être 1 tonne et demie — je vais dire comme cela en vrac les chiffres —, aujourd'hui, il ne faut en faire qu'une tonne pour avoir la même somme. C'était un peu le phénomène que l'on voyait. Et c'est vrai qu'augmenter finalement le prix du coprah, ce n'est pas forcément une solution gagnante dans l'objectif recherché. C'est vrai que c'était pour cela que ce n'était pas aussi évident, à chaque fois, d'accepter cette demande. Mais je comprends l'argument de faire face à la cherté de la vie, mais encore faut-il que la production reste constante.

La deuxième chose, c'est vrai que j'entends parler de l'huile de coprah, de l'huile de friture à base de coco, etc., mais c'est vrai qu'il y a un état d'esprit à faire évoluer. Je ne veux pas paraître ingérante parce que je ne suis pas une *Pa'umotu*, mais de ce que l'on a pu observer, dans l'esprit de ceux qui travaillent le coco, ce n'est que le coprah qui peut rapporter de l'argent. Or, effectivement, on voit qu'il y a d'autres produits qui peuvent rapporter de l'argent avec l'élément coco, que cela soit le coco en lui-même, l'arbre et tout ce que l'on veut.

Effectivement, il y a l'huile, mais on oublie — et je ne vous ai pas entendu le citer — quelque chose qui, d'ailleurs, va même toucher à la cherté de la vie, à notre quotidien, c'est le lait de coco. Lorsque l'on avait fait cette mission d'information, on s'était rendu compte que pour faire 1 kg de coprah, il fallait par exemple cinq cocos. Donc, 5 cocos qui rapportent 140 francs. Par contre, si on prenait les mêmes cocos décortiqués, que l'on revendait à Tahiti pour faire du lait de coco, le coco est vendu à peu près 40 francs par cinq, cela fait 200 francs. C'est même plus gagnant de vendre des cocos que de faire du coprah où en plus il y a plus de travail que ce que je viens de décrire. Mais malgré cela, les gens ne vont pas vers cette filière, je ne sais pas pourquoi.

Donc toute la réflexion, elle est : comment peut-on inciter ? Parce que tant mieux le coprah diminuera, mais cela ne veut pas autant dire que les ressources financières engendrées par le coco diminueraient et cela nous aiderait effectivement, comme le Président vient de le dire, sur Tahiti, puisque tout cela est capté vers Tahiti. Cela ne nécessiterait même pas d'unité de transformation sur place puisque les cocos seraient expédiés bruts. Bien sûr, il faudrait les soutenir dans l'expédition, mais les textes le prévoient déjà, comme le taro déjà découpé, etc. On a donc déjà mis tout cela en place — corrigez-moi si je me trompe. Mais toujours est-il que, même pour nous à Tahiti, on en serait bénéficiaire parce que moi qui suis une grande consommatrice de lait de coco, quand vous allez au magasin — pardon, on va peut-être me reprocher de ne pas le presser moi-même —, c'est extrêmement cher, et l'inflation sur le litre de lait de coco, c'est incroyable ! Et même, des fois, on a des pénuries, idem pour le *mitihue*. Quand vous voyez l'inflation du *mitihue*, c'est incroyable ! Et effectivement, là-dessus, il y a peut-être une politique à mener mais c'est vrai, pas pour faire la promotion de ce document, mais il était bien élaboré.

On avait fait beaucoup d'études et de cas pratiques, mais tout cela peut avoir un impact très positif et éviter ces fameuses subventions d'équilibre, même si on les baisse de 100 ou 200 millions, c'est toujours cela de gagner.

**M. Taivini Teai :** Je suis preneur de ce rapport parce que je ne sais pas si je l'ai eu entre les mains. Je voudrais néanmoins juste rappeler que, de cette filière coprah, dépendent cinq, six entreprises de monoi de Tahiti donc c'est quand même... Je sais que cela représente 10 % de la production de coprah et les 90 % sont ensuite expédiés en huile de coprah non raffiné à l'extérieur. Je note aussi cette possibilité. Je le sais de toute façon que l'huile de coprah raffiné, au final, à l'extérieur sert à avoir le « crunchy » de tous les biscuits. Si les biscuits préfabriqués croustillent sous la dent, c'est parce que l'on utilise de l'huile de palme, et l'huile de coco est également de l'huile de palme.

Effectivement, on ne peut que constater une diminution de notre tonnage exceptionnel de l'huile de Tahiti. Je voudrais juste informer que l'on est quand même sur une demande de nos coprahculteurs. Il est vrai que c'est un métier qui est difficile, mais on est en train de réfléchir quand même à maintenir ces tonnages, notamment — pas des aides, le directeur est en train de réfléchir à cela — mettre en place des barges car c'est la demande de la part de coprahculteurs dans les Tuamotu. Aller au secteur, c'est

loin donc mettre des barges de l'Huilerie avec le mandataire permettrait à nos coprahculteurs de ramener le coprah au village et de l'embarquer ensuite sur les bateaux.

Après, je suis bien conscient également que l'on veut développer des cultures alternatives et des valorisations alternatives.

À côté de cela, il y a également un autre effet et c'est le miel. Le développement de l'agriculture dans les Tuamotu fait que c'est encore plus facile que le coprah et on va, j'espère bien, vers une GP du miel des Tuamotu.

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu :** *Fa'aterehau*, vous venez d'évoquer le miel. On est bien d'accord que la production est sur site, c'est-à-dire dans nos îles. Pourquoi ne pas faire pareil avec l'huile de coco vierge ? J'en reviens encore à ces petites structures de production, et je rejoins Tepuaraurii quand elle dit qu'« au final, cela génère un revenu beaucoup plus élevé que le coprah ». Parce que, oui, 40 F CFP le coco débourré, mais attention, il ne faut pas le débourrer n'importe comment parce qu'il faut garder quand même la bourre au niveau des yeux et de la bouche pour ne pas que le coco s'abîme. Des petites structures toutes simples, cela ne mange pas de pain. Cela permet à notre *nūna'a* d'avoir du travail chez eux sur une matière qu'ils maîtrisent et on sera, de toute manière, gagnant.

Maintenant, pour en revenir au programme de régénération des cocoteraies, cela date de Matusalem cette histoire ! On me dit même avant Matusalem. Le problème n'est toujours pas réglé et, en plus, aujourd'hui, on se retrouve avec des atolls dont les cocotiers sont malades.

**M. Taivini Teai :** Sachez que pour moi, c'est plutôt favoriser en effet les structures privées, c'est à dire les aider et les soutenir à l'acquisition des appareillages de transformation plutôt que d'avoir une grosse machine publique qui, après, met un grain de sable dedans.

S'agissant de la régénération de la cocoteraie, là encore, si on voulait tout régénérer, on n'aurait pas les moyens actuellement en cocos germés. Il n'y a que la pépinière de Faaroa à Raiatea qui peut fournir des cocotiers et il s'agit de cocos hybrides. Pour ma part, j'aurais plutôt tendance à dire que si l'on veut régénérer la cocoteraie, on doit utiliser les cocotiers qui sont déjà présents dans les îles parce que ceux-là sont déjà adaptés au sol et au climat. Ceci dit, on se trouve face à un constat dans l'agriculture, c'est qu'il faut que ce soit joli sous les cocotiers ! Et donc, il n'y a plus un seul coco qui traîne, il n'y a plus de verdure, d'humus... ! Et du coup, maintenant, tellement tout est propre que l'on n'a même plus le temps de laisser les cocos germés. Il va donc falloir faire un apprentissage. C'est la raison pour laquelle j'ai organisé plusieurs déplacements pour cette année pour le congrès du secteur primaire. Cela a commencé à Ua Pou, et le prochain sera justement à Rangiroa. Je me déplace trois fois dans les atolls, pas pour apporter la bonne parole, mais en tout cas pour apporter des recommandations.

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu :** *Fa'aterehau*, vous avez besoin d'un coup de main, les Paumotu sont là pour vous aider à monter votre projet. Retenez juste que le matériel de base est entre 25 à 50 000 F CFP.

**M. Tafai, Mitema Tapati :** *Māuruuru maita'i no teie parauparaura'a tā tātou. Tano maita'i tātou i te parauparaura'a i te parau nō te pūhā. 'Aita vau i 'ite 'ua haere a'e ānei 'outou e pūhā, 'o vau rā 'ua pa'ari vau i roto i te uru ha'ari i Ua Pou. Terā tau, 'aīta e ha'ari ha'a, erā a'e te mau tumu ha'ari i te teitei 'e i Ua Pou 'ia haere 'oe i te ha'ari 'e te pūhā mea ta'uma i te ha'ari i nī'a i te tumu. E 'ere pa'i mea ohi noa i raro. 'Ohi noa 'oe i terā i raro, 'aīta tā 'oe pute e 'ī 'e tei roto te ha'ari i te fa'a. Nā terā rā faufa'a i fa'aora, i fa'atāne i te tā'ata.*

*I teie mahana, mea rahi te ha'ari ha'a 'e mea rahi te rave'a. I te mātāmua, mea tāviri noa te hinu ha'ari i te puru ha'ari, muri mai e tāviri i te 'ahu. Teienei, nā te uira e tāviri. I te mātāmua, 'aīta e 'ana ha'ari uira, mea 'ana noa i te 'ōfa'i. Mea 'ōhie roa te 'ohipa ha'ari i teie tau, 'aīta ato'a e ta'a nō te aha te tā'ata ē...*

Te tahi matahiti, mana'o ana'e vau 'ua 'ahuru paha matahiti i teienei, 'ua haere vau i Takaroa 'e i terā vāhi i irihia e Tamari'i Tuamotu i mua ri'i atu, te fa'a'āpī rā terā mau tā'ata i tā rātou mau uru ha'ari. 'Aita vau i 'ite nā te hau ānei, tōna rā tanora'a mau i teie mahana 'ua hotu terā ha'ari. 'E i te mātāmua, nā te reira noa iho ā 'utuāfare e fa'a'āpī i tāna uru ha'ari, 'aita e drague, 'aita e... e ropa noa. 'E tae mai i teie mahana, te 'ō'oti noa rā te u'i o te tā'ata i teie tau i te uru ha'ari i tanuhia e te mau rū'au i te mātāmua. Mana'o vau tō tātou fifi i teienei, e 'ere i te ha'ari 'ore, te anaanatae 'ore 'o te tā'ata e haere i te pūhā. 'Ua fa'aru'e te tā'ata i terā 'ohipa ! Nāhea rā ho'i ia tātou i tē fa'ahoi' fa'ahou i te tā'ata i roto i te pūhā ? E huru tano ri'i iho ā paha terā tā Teagai i 'āraua'e. 'Ia 'ite fa'ahou te tā'ata ē e pirū te pūhā, e ho'i fa'ahou rātou e pūhā.

Tē vai ra hō'ē hoa tō'u i'ō a'e i Mataiea Roger Yuen, nāna terā fare toa LS Proxi. 'Āfa'i 'ōna iā'u i te tahi mahana i roto i tāna fare toa 'e nā'ō mai nei iā'u ē « mai nā, haere tāua e hi'o i te mau 'ohipa o tāna e ho'o nei nō roto i te ha'ari : te tihota ha'ari, te pape ha'ari... Mea rahi te 'ohipa nō roto mai i te ha'ari. E 'ere i te pūhā noa, e 'ere ato'a i te... Mea rahi. E pau roa terā pu'era'a 'ohipa nō Tai'wan mai ! Nā'ō mai 'ōna 'iā'u ē tia'i 'ōna i te mitihue, tā tātou mitihue, mahana 'ua tae mai, mahana 'aita e mitihue. Nā'ō mai 'ōna 'iā'u ē 'āhiri 'ōna e ha'apono na i te recette o te mitihue i Tai'wan 'e 'ī noa tāna fare toa i te mitihue nō Tai'wan mai.

Tō tātou fifi, tē 'imi noa rā tō tātou mau tā'ata i te 'ohipa mea pārahi noa, fa'a'ohu'ohu noa ai, i reira e parauhia ai e 'ohipa tā'u. 'Ia parauhia a haere i roto i te fa'a'apu e ta'i 'e e 'ere terā mea i te 'ohipa. Mana'o ana'e vau, nā tātou iho ā paha, nā te feiā e fa'atere nei i tō tātou fenua e fa'a'āpī i te mau mea ato'a mai terā tā tātou i parauparau i 'āraua'e rā :te rapa'aura'a i te ma'i o tō tātou nūna'a 'e te aha ana'e atu. Hi'o pau roa te reira pu'era'a tāpura 'ohipa.

Nā'ō mai te tahi Paumotu 'iā'u ē 'ua tere tōna pere'o'o i te mori, te hinu pūhā. Tōna pa'i pere'o'o 'ua tere pa'i i te hinu pūhā. Nā'ō atu rā vau 'a, mai te mea e tere te pere'o'o i te hinu pūhā, e fa'a'ore i te poro'i i te mazout i rāpae mai. E 'ere ? 'Aita vau i 'ite, e fa'aterehau, o 'oe pa'i te chercheur, tāmata nā 'oe i te hi'o 'aita iho ā te pere'o'o e tere i te hinu pūhā ?

**M. Tevahiarī Teraiarue :** Tē fa'aro'oro'o noa ra vau i tō tātou mana'o nō te parau iho ā ia o te pūhā nō te ha'ari. Teienei, tē parau rā vetahi ē te 'ere rā tātou. Mai te peu ē tē 'ere rā te tahi fenua, nehenehe o Tahaa e hōro'a atu i te tahi ohi ha'ari nā 'outou nō te fa'ahotura'a i tā tātou faufa'a. 'Aita, parau faufa'a roa teie hotu 'e mai te mea e feruri ātea tātou iāna, mai tā Tapati i parau iho ra, e tere te pere'o'o uira 'āraua'e iho. Tē 'imihia ra nā teie mau 'aivāna'a 'e 'ua 'itehia e tere iho ā. Teienei, tītauhia rā tātou i te tahi fāito, feruri i teie mahana e fa'a'āpī i tā tātou mau tumu ha'ari. Nō te mea i Tahaa, mātou, i roto i te hō'ē 'utuāfare, e ha'apī'ihia mātou e te mau metua e 'ia tanu ana'e 'oe i te mā'a, il faut ato'a iho ā 'oe e tanu i te tahi ha'ari i pīha'i iho. E herū iho ā te metua i te 'āpo'o 'e nā te mau tamari'i e tu'u i tāna ha'ari i roto i terā 'āpo'o. Teienei, tē vai noa ra terā fa'anahora'a i Tahaa 'e nō reira ia o Tahaa, i teie mau mahana e haere noa mai nei, e 20 tāne pūhā i te hepetoma e fa'auta mai nei i Tahiti. Nō reira, terā te tahi faufa'a e feruri maita'i tātou iāna 'e mea huru rau tōna maita'i i 'itehia : patura'a fare ānei. Te reira ato'a tā tātou e feruri. Nehenehe ato'a e tauturu i te pae o te patura'a fare. E rave teie mau tumu ha'ari e hāmani tauiha'a nō te patura'a i te 'utuāfare. Terā ri'i noa ia te tahi mau mana'o. Mai te peu ē tē 'ere rā 'outou i te ha'ari, nehenehe o Tahaa e ta'ita'i atu i te ohi ha'ari nā 'outou.

**M. Oscar, Manutahi Temaru :** Terā vāhi tei reira tā tātou pū 'ohipa permanence tei reira tā mātou pa'epa'e pūhā i te mātāmua. 'Aita e vāhi 'aita e pa'epa'e pūhā i Faa'a. Terā vāhi tei reira te fare 'oire, e pa'epa'e pūhā ato'a tō i'ō, 'ati a'e. Te taera'a mai te CEP iō tātou i terā taime te mo'era'a te pa'epa'e pūhā. 'Ē, tae mai te mau tā'ata nā te mau motu, na reira haere rave i te 'ohipa nā te nu'u, hepetoma 'aufauhia. Pūhā, 'a, mea tia'i.

Ha'amana'o pa'i au i te hō'ē fa'atitora'a mana'o i tupu 'e terā rū'au 'o Pouvanaa 'e te feiā e 'aro ra iāna. Haere mai terā mau tā'ata 'e te uto. 'Ua utohia pa'i te 'ōpa'a, tūpa'i i ni'a i te 'amura'a mā'a. "Ta'ata ha'avare ! Parau 'oe ia mātou, e fa'ahaere 'oe i te pene pūhā i ni'a !" Fa'ahaere pa'i hō'ē tara i te kiro. Nā'ōra'a ia terā rū'au ē : "I te mea ē, 'ua utohia te 'ōpa'a, nō tō 'outou ia hupehupe ! 'Aita vau i parau ia 'outou eiaha e pūhā fa'ahou !" Terā tā'u i 'ite i te orara'a i te mātāmua. Terā ia.

*Tahia tā tātou hinu, nehenehe e hāmani i te mā'a. Teie huile de coco vierge, ha'amātaura'a, hope te au ! No'ano'a ! No'ano'a ta'a'ē tōna ! 'Oia. Terā hinu e hamanihia ra e Maurea mā, te reira. Mea rahi atu ā i te parau.*

**La présidente :** 'Ē, e aohia teie pō ia tātou i te parauparau, tātara tātou i te parau o te ha'ari, o te 'ōpa'a.

**M. Nuihau Laurey :** J'aurai une dernière intervention concernant le FRPH. Il est proposé un versement de 2 milliards pour maintenir le prix des hydrocarbures à leur prix actuel. Je voulais poser la question au ministre de l'énergie mais en fait, je ne vais pas lui poser la question, je vais juste exprimer le fait que le FRPH est un mauvais dispositif. C'est un dispositif qui donne le sentiment que l'on peut maîtriser les coûts des hydrocarbures et donc de l'énergie.

Il y a quelqu'un qui paye et, ce quelqu'un, c'est le contribuable, même celui qui n'a pas de voiture. C'est l'exemple que vous aviez utilisé dans la loi fiscale, en disant que l'on va réduire les droits et qu'il n'est pas justifié que la puissance publique, finalement, aide celui qui a une Porsche Cayenne. Dans le cas présent, c'est celui qui n'a pas de voiture et qui paye sa TVA au magasin, qui aide à subventionner le prix des hydrocarbures. Donc, c'est un mauvais dispositif.

En 2015, par volonté et par un concours de circonstances — en l'occurrence la baisse du prix des hydrocarbures —, ce fonds a été remis à l'équilibre, à zéro, avec un objectif de suppression. Il se trouve que d'autres personnes qui ont exercé ensuite ces fonctions ont décidé de continuer à l'utiliser. Comme je le disais tout à l'heure, les mauvaises habitudes ont la vie dure. C'est vrai que c'est un système qui ne donne pas le bon message, qui n'incite pas à changer les habitudes — sur les transports notamment — et donc, c'est une déception.

Je terminerai mon intervention par ce point — et je trouve qu'il est quand même symptomatique de ce collectif budgétaire — dans lequel, finalement, on alimente des usines à gaz. Cela ne rapporte pas de l'argent, cela en coûte. Je pense — cela n'est que ma voix — qu'il y avait là, politiquement, dans ce temps limité, la possibilité de mettre en œuvre des ruptures par rapport à ces systèmes. On a parlé du coprah, du FRPH, du subventionnement de l'OPH. Il y a une attente et il y a une forme de légitimité que vous avez politiquement à assumer ces réformes, que d'autres, dans le passé, n'ont pas su assumer ou faire évoluer. Je me compte parmi ces personnes. Donc, c'est dommage que dans ce temps qui sera limité — parce que politiquement, on sort rapidement des élections — ce sera beaucoup plus difficile d'engager ces ruptures que vous êtes légitimes à acter. C'est pour cela que j'ai insisté sur tous ces points où l'on voit que la puissance publique, finalement, ne fait qu'une chose, c'est d'alimenter en subsides quasiment tous les secteurs économiques ce qui permet, je ne dirai pas à la population, mais à une technocratie administrative de bien vivre par contre du pilotage de ces usines à gaz.

Je pense qu'il faut sortir de ce système. C'est compliqué, je le concède mais, c'est ce temps politique qui permet de le faire. Je pense que la deuxième et la troisième année de cette mandature vont faire revenir tout le monde dans des habitudes et des comportements, que l'on connaît, de rejet de toutes réformes et c'est dommage. C'est, de mon point de vue modeste, une occasion manquée.

**M<sup>me</sup> Tepuaurii Teriitahi :** Je voulais également réagir sur le FRPH, cela va dans le sens de la question orale que j'avais posée ce matin pendant la séance. Ce qui m'a fait réagir lorsque j'ai vu l'exposé des motifs quand nous avons reçu ce dossier, c'est qu'il est indiqué en titre : « *Le maintien du prix des hydrocarbures durant l'année 2024* ». Quand on lit le contenu, on comprend que l'objectif de cette mesure, clairement annoncé, c'est de dire que sur l'année 2024, il n'y aura pas de hausse des carburants. Donc, je vais poser clairement la question pour que cela soit écrit dans le PV. Est-ce que vous comptez ne pas augmenter le prix des hydrocarbures sur toute l'année 2024 comme cela est indiqué dans l'exposé des motifs ?

Je rejoins ce que Nuihau dit lorsqu'il parle de cette usine à gaz. Peut-être que les gens ne comprennent pas ce que c'est que le FRPH. Le FRPH est abondé comme il vient de l'indiquer, parce que nous payons tous quand nous payons de la TVA. C'est bizarre ce que je vais dire là, mais c'est plus juste de faire augmenter le prix de l'essence que d'utiliser le FRPH pour ne pas l'augmenter. Je m'explique.

Je compare souvent le FRPH au système de la baguette. Pourquoi, en Polynésie française, on ne paye la baguette que 60 francs alors qu'en réalité elle coûte bien plus — elle coûte peut-être 100 francs ? C'est parce que les 40 francs sont pris en charge par la puissance publique. Cette puissance publique, elle finance cela avec quoi ? Avec l'argent des contribuables. Le FRPH, c'est pareil. Si le vrai coût de l'essence est de 200 francs mais que l'on n'a pas envie de faire supporter cela à la population, on leur fera payer que 150 francs et les 50 francs de différence seront payés par un fonds, en l'occurrence, le FRPH. Mais, c'est complètement injuste parce que celui qui consomme 100 litres d'essence par semaine, finalement, profite beaucoup plus de la puissance publique que celui qui ne consomme que 3 litres.

Pendant longtemps — je n'ai pas cité ce matin les noms de mes collègues qui ne sont plus là aujourd'hui, mais vous les aurez reconnus — ils ont toujours critiqué ce choix que nous avons fait de mettre le FRPH. Dans ce sens de la critique, on aurait pu croire que vous n'iriez pas dans le même chemin. Or, plus que jamais, vous continuez dans ce chemin. Finalement, vous entretenez l'injustice alors que vous êtes les premiers à nous avoir reproché l'injustice des 1 %. Or, ça, c'est une cousine pas très éloignée du 1 % de la TVA sociale parce que tout le monde paye d'une façon injuste et paye pour ceux qui ont des grosses cylindrés et qui consomment au moins 100 litres d'essence.

C'est pour cela que je voudrais avoir la réponse à cette question : est-ce que vous pensez ne pas augmenter les hydrocarbures du tout pendant l'année 2024 ? C'est cela qui m'inquiète le plus. Dans l'exposé des motifs, vous indiquez bien qu'il y a des hausses du gazole et de l'essence, que ces hausses sont importantes, et on peut s'attendre encore à avoir des hausses. Est-ce qu'à chaque fois, on sera obligé de venir réabondé le FRPH ? Quelle sera la limite que l'on fixe ? Est-ce que l'on va continuer à entretenir cette injustice, cette iniquité ? Parce que là, vraiment, avec ce système, on est dans un système d'iniquité.

Je vais sortir du FRPH pour venir sur le désendettement qui est un autre gros sujet. On constate dans ce collectif que vous poursuivez votre politique annoncée de désendettement en enlevant encore 3 milliards. Donc, cela fait 6 milliards en tout. L'argument qui est donné est que cela nous permet d'économiser des intérêts.

J'ai fait le calcul, quand on fait 3,6 milliards divisés par 22 ans, qui est le temps du remboursement de la dette, cela fait une économie par an de 163 millions. On renonce à 6 milliards d'investissements, qui auraient pu rapporter de l'argent et qui étaient inscrits dans le plan de relance, pour économiser 3,6 milliards. C'est ce qui est écrit. 3,6 milliards divisés par 22, cela fait 163 millions. Le ministre de la santé, tout à l'heure, disait, je le cite : 300 millions, ce n'est rien. Cela correspond à 5 jours de fonctionnement de l'hôpital. J'ai calculé. Cette économie de 163 millions par an, c'est 3 jours de fonctionnement du CHPF. À côté de cela, on a renoncé à 6 milliards d'investissements qui auraient pu permettre à notre Pays d'engranger peut-être d'autres ressources en investissement.

C'était juste la remarque que je voulais faire. Après, c'est votre politique de désendettement que vous avez annoncée. Je ne vais pas dire que ce sont des économies de bouts de chandelles parce que c'est indécent quand on voit les montants mais, à un moment donné, je pense qu'il faut voir peut-être plus loin qu'une vision à si court terme. Et, plutôt que de parler d'économie de bouts de chandelles, aller plutôt dans des leviers qui permettent d'investir et de créer de la richesse. Ce que l'on ne trouve pas dans ce collectif. On trouve beaucoup de pansements, beaucoup de filets ou de parachutes — cela dépend de la thématique — mais, en tous les cas, au niveau de création de valeurs ajoutées ou d'investissements, on ne trouve vraiment pas grand-chose.

**M. Tevaiti-Ariipaea Pomare** : Il n'y a pas de petites économies. Vous veniez d'annoncer que cela ne faisait que 160 millions d'économie par an. À la dernière session plénière, je vous ai entendu vous plaindre des 96 millions pour la station météo. Donc, cet argent peut servir à autre chose. Oui, il faut

faire des économies et ces économies peuvent servir à autre chose. Là, nous continuons notre politique de désendettement et on décide de ne pas mobiliser 3 milliards de francs au titre du PGE 2. Pour autant, nous n'avons pas dit que nous n'allons pas faire des investissements en contrepartie, s'ils sont nécessaires et si on doit les réaliser. Aujourd'hui, ce que l'on dit c'est que le taux d'intérêt qui est conclu contractuellement dans la convention du PGE 2 n'est pas intéressant puisque la mobilisation probable se fera à un taux de 4,4 %. On a une tendance baissière aujourd'hui. Donc, si on devait réaliser ces investissements, on le ferait à un taux qui sera moindre. C'est un arbitrage sur les taux.

Sur les montants restants, il restait 7 milliards à mobiliser. Maintenant, ils sont mobilisés. Lorsque les travaux sont faits, on fait un bilan. Le prochain bilan sera fait en août mais du coup, cette possibilité de mobiliser ne reste qu'une possibilité tant que l'on n'a pas mobilisé. Donc, aujourd'hui, ce que nous disons c'est que l'on ne va pas aller mobiliser 3 milliards dans le cadre de ce PGE 2, mais on ne dit pas que si les investissements sont faits, on n'ira pas les mobiliser ailleurs. Aujourd'hui, les taux ne sont pas intéressants par rapport à la tendance. Du coup, 4,4 % aujourd'hui, ce n'est pas intéressant dans le sens où les taux ont une tendance baissière. Si vous avez entendu l'actualité, les taux d'intérêts sont censés baisser d'ici juin-juillet. On verra effectivement d'ici juin-juillet si les taux sont meilleurs. Donc, ce n'est pas une politique de désinvestissement.

**M<sup>me</sup> Tepuaurii Teriitahi :** Je pense alors que je n'ai pas compris ce qui est écrit. Je ne sais peut-être pas lire mais il y a bien écrit que : « *À l'instar de ce qui a été réalisé en 2023, 3 milliards F CFP seront à nouveau consacrés à annuler une partie du solde* ». On n'a pas mis que l'argent est mobilisable. On a dit que c'est annulé. Enfin, je n'invente rien, je ne fais que lire ce qui a été écrit. Vous les annulez. Après, vous ne pourrez plus les mobiliser, c'est fini !

**M. Tevaiti-Ariipaea Pomare :** Ce sont des écritures d'ordre. Ce que je dis c'est que l'on ne peut pas les mobiliser au titre du PGE 2.

**M<sup>me</sup> Tepuaurii Teriitahi :** Il y avait 7,7 milliards, vous enlevez 3 milliards, il ne va rester que 4,7 milliards que vous pouvez mobiliser. Vous ne pouvez pas mobiliser les 3 milliards que vous avez rendu. En tout, vous avez rendu 6 milliards.

**M. Tevaiti-Ariipaea Pomare :** On ne peut pas mobiliser dans le cadre du PGE 2, mais on peut aller emprunter ailleurs... C'est l'arbitrage que l'on fait.

**M<sup>me</sup> Tepuaurii Teriitahi :** Oui, alors vous allez faire un emprunt. Mais, je parle du PGE qui est là. Vous avez rendu 6 milliards. Ce n'est pas comme si vous avez l'argent de côté que vous allez le rechercher. Vous êtes obligés de réemprunter 6,3 milliards F CFP.

**M. Tevaiti-Ariipaea Pomare :** On décide de diminuer l'enveloppe mobilisable. C'est-à-dire plutôt que de mobiliser 7,7 milliards F CFP prochainement, on mobilisera que 4,7 milliards F CFP.

**M<sup>me</sup> Tepuaurii Teriitahi :** Parce que vous avez renoncé à 6 milliards F CFP. C'est bien ce que j'ai dit.

**M. Tevaiti-Ariipaea Pomare :** Parce qu'on a fait un choix de désendettement.

**M. Moetai Brotherson :** Effectivement. C'est juste pour simplifier le débat. On a renoncé à rien du tout. On se donne la possibilité, si on en a besoin de faire d'autres emprunts à des conditions plus avantageuses que celles qui sont inscrites dans le PGE 2. Donc ça va bien dans le sens du désendettement. Si on maintenait ces engagements du PGE 2 et qu'on venait à les mobiliser, il nous coûterait beaucoup plus cher que si on le faisait au travers de nouveaux emprunts aux conditions plus avantageuse dont on peut disposer aujourd'hui. C'est tout.

**M<sup>me</sup> Tepuaurii Teriitahi :** Merci, Monsieur le Président, d'éclairer parce que ce n'est pas ce qui vient d'être dit par notre ministre. (*Réaction de M. Moetai Brotherson.*) Non, ce n'est pas tout à fait

pareil. Je pense qu'on peut reprendre le PV. Mais, je comprends l'idée du désendettement et de la possibilité de faire un nouvel emprunt. Mais il ne s'agit pas de mobiliser le PGE parce que ce ne sera pas le PGE. Quand on rend, on ne va pas faire un autre emprunt. Ce n'est pas ce que notre ministre vient de dire.

Et je reviens sur les 96 millions F CFP. Ce n'est pas le montant qui m'inquiète, c'était la poche qui payait les 96 millions F CFP. Ce n'était pas notre poche qui devait payer, c'était l'État. Ce n'est pas le montant sur lequel je reviens donc ce n'est pas comparable.

**M. Tevaiti-Ariipaea Pomare :** J'avais annoncé aussi que la vie de nos polynésiens n'avaient pas de prix. C'est pour cela qu'on avait fait ce choix.

Par rapport au FRPH et à la vérité des prix, il est vrai que j'entends, depuis 2015, que le dispositif était censé disparaître et aujourd'hui il n'a pas disparu ! Nous avons des priorités au niveau du gouvernement et vous entendez la population sur la cherté de la vie. Aujourd'hui, c'est un dispositif qui fonctionne et qui nous permet de venir soutenir les Polynésiens au quotidien. Tant que l'on peut soutenir nos Polynésiens et lutter contre la cherté de la vie, nous le ferons.

Concernant votre question sur les prix n'augmenteront-ils pas d'ici la fin de l'année ? C'est une volonté que les prix n'augmentent pas, mais tout dépendra de l'évolution, du cours des hydrocarbures à venir. En tous les cas aujourd'hui, le choix qui est fait, la volonté est de soutenir le pouvoir d'achat de la population et de les accompagner sur cette année. Comme on l'a dit, on est ouvert à de nouveaux dispositifs. Si vous avez en tête des dispositifs qui seraient meilleurs et que vous n'avez pas eu le temps de mettre en place, ma porte est ouverte, je suis à l'écoute.

**M. Moetai Brotherson :** Concernant le FRPH, sur le fond du raisonnement hormis la question « pourquoi cela n'a pas été fait avant de le supprimer ? ». On est d'accord sur le côté inéquitable du dispositif, sauf qu'aujourd'hui c'est un des seuls dispositifs dont on dispose pour préserver le pouvoir d'achat des Polynésiens. Maintenant, on l'a vu lors des débats cet après-midi sur un projet de loi assez simple sur la mise à disposition de chemins pour les terrains agricoles. Le diable est dans les détails. Si on veut supprimer le FRPH et le remplacer par d'autres dispositifs, il faut se donner le temps d'étudier ces dispositifs. On a la réforme fiscale, la réforme des comptes sociaux et si on rajoute la réforme du FRPH dans le lot cela fait beaucoup. Je suis d'accord sur le principe. J'ai fait partie de ceux qui ont toujours dit qu'il fallait supprimer à la fois le FRPH, qu'il fallait supprimer — excusez-moi pour nos collègues des Tuamotu — la subvention au coprah, qu'il fallait supprimer également les aides aux boulangers. Fondamentalement, je suis toujours sur cette position. Mais, il faut se donner le temps de bien réfléchir aux dispositifs de substitution qu'on va mettre en place parce qu'il faut pouvoir s'assurer de l'équité devant l'impôt des nouveaux dispositifs qui vont être proposés. Il faut pouvoir s'assurer de leur efficacité et ça prend un peu de temps. Mais, allons-y ! Maintenant que je sais que vous allez voter pour. On y va !

## **EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION**

*Insertion d'un nouvel article avant l'article 1<sup>er</sup> :*

Amendement n° 1 (APF 4472 du 16-5-2024) déposé par M. le ministre Tevaiti-Ariipaea Pomare

**Vote sur l'amendement :**  
**Adopté avec 6 voix pour (dont 2 procurations),**  
**1 voix contre et 2 abstentions (dont 1 procuration)**

*Article 1<sup>er</sup> (nouvel article 2)*

Amendement n° 2 (APF 4473 du 16-5-2024) déposé par M. le ministre Tevaiti-Ariipaea Pomare

**Vote sur l'amendement**  
**et sur l'article 1<sup>er</sup> (nouvel article 2) amendé :**  
**Adoptés avec 6 voix pour (dont 2 procurations),**  
**1 voix contre et 2 abstentions (dont 1 procuration)**

*Article 2 (nouvel article 3)*

*Mission 002*

Amendement n° 3 (APF 4474 du 16-5-2024) déposé par M. le ministre Tevaiti-Ariipaea Pomare

**Vote sur l'amendement**  
**et sur la mission 002 amendée :**  
**Adoptés avec 6 voix pour (dont 2 procurations),**  
**1 voix contre et 2 abstentions (dont 1 procuration)**

*Missions 962 à 975*

*Les missions 962 à 975 ne suscitent aucune discussion.*

**Vote sur les missions 962 à 975 :**  
**Adoptées avec 6 voix pour (dont 2 procurations),**  
**1 voix contre et 2 abstentions (dont 1 procuration)**

*Mission 990*

Amendement n° 4 (APF 4475 du 16-5-2024) déposée par M. le ministre Tevaiti-Ariipaea Pomare

**Vote sur l'amendement, la mission 990 amendée, le total et**  
**l'ensemble de l'article 2 (nouvel article 3) amendé :**  
**Adoptés avec 6 voix pour (dont 2 procurations),**  
**1 voix contre et 2 abstentions (dont 1 procuration)**

*Article 3 (nouvel article 4)*

*L'article 3 ne suscite aucune discussion.*

**Vote sur l'article 3 (nouvel article 4) :**  
**Adopté avec 6 voix pour (dont 2 procurations),**  
**1 voix contre et 2 abstentions (dont 1 procuration)**

*Article 4 (nouvel article 5)*

Amendement n° 5 (APF 4476 du 16-5-2024) déposée par M. le ministre Tevaiti-Ariipaea Pomare

**Vote sur l'amendement et l'article 4 (nouvel article 5) amendé :**  
**Adoptés avec 6 voix pour (dont 2 procurations),**  
**1 voix contre et 2 abstentions (dont 1 procuration)**

*Article 5 (nouvel article 6)*

*Missions 023 à 973*

*Les missions 023 à 973 ne suscitent aucune discussion.*

**Vote sur les missions 023 à 973 :**  
**Adoptées avec 6 voix pour (dont 2 procurations),**  
**1 voix contre et 2 abstentions (dont 1 procuration)**

Mission 974

Amendement n° 6 (APF 4477 du 16-5-2024) déposée par M. le ministre Tevaiti-Ariipaea Pomare

**Vote sur l'amendement et la mission 974 amendée :**  
**Adoptés avec 6 voix pour (dont 2 procurations),**  
**1 voix contre et 2 abstentions (dont 1 procuration)**

Mission 975

**La présidente :** Comme nous l'avons constaté, Monsieur Loussan est sorti car il ne participe pas au vote de cette mission. Cela va changer les votes mais nous avons toujours la majorité.

**Vote sur la mission 975 :**  
**Adoptée avec 5 voix pour\*(dont 2 procurations),**  
**1 voix contre et 2 abstentions (dont 1 procuration)**  
\* 19 h 5 : Sortie de M. Cliff Loussan

Mission 976

*La mission 976 ne suscite aucune discussion.*

**Vote sur la mission 976 :**  
**Adoptée avec 6 voix pour\* (dont 2 procurations),**  
**1 voix contre et 2 abstentions (dont 1 procuration)**  
\* 19 h 6 : Retour de M. Cliff Loussan

Mission 990

Amendement n° 7 (APF 4478 du 16-5-2024) déposée par M. le ministre Tevaiti-Ariipaea Pomare

**Vote sur l'amendement, la mission 990 amendée, le total**  
**et l'ensemble de l'article 5 (nouvel article 6) amendé :**  
**Adoptés avec 6 voix pour (dont 2 procurations),**  
**1 voix contre et 2 abstentions (dont 1 procuration)**

Article 6 (nouvel article 7)

Missions 021 à 914

*Les missions 021 à 914 ne suscitent aucune discussion.*

**Vote sur les missions 021 à 914, le total**  
**et l'ensemble de l'article 6 (nouvel article 7) :**  
**Adoptés avec 6 voix pour (dont 2 procurations),**  
**1 voix contre et 2 abstentions (dont 1 procuration)**

Article 7 (nouvel article 8)

Missions 900 à 951

*Les missions 900 à 951 ne suscitent aucune discussion.*

**Vote sur les missions 900 à 951, le total  
et l'ensemble de l'article 7 (nouvel article 8) :  
Adoptés avec 6 voix pour (dont 2 procurations),  
1 voix contre et 2 abstentions (dont 1 procuration)**

*Article 8 (nouvel article 9)*

*Missions 900 à 951*

*Les missions 900 à 951 ne suscitent aucune discussion.*

**Vote sur les missions 900 à 951, le total  
et sur l'ensemble de l'article 8 (nouvel article 9) :  
Adoptés avec 6 voix pour (dont 2 procurations),  
1 voix contre et 2 abstentions (dont 1 procuration)**

*Article 9 (nouvel article 10)*

*L'article 9 (nouvel article 10) ne suscite aucune discussion.*

**Vote sur l'article 9 (nouvel article 10)  
et sur l'ensemble du projet de délibération amendé :  
Adoptés avec 6 voix pour (dont 2 procurations),  
1 voix contre et 2 abstentions (dont 1 procuration)**